

Rapport annuel 2007-2008



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

Sommaire

• Lettres de présentation	2
• Les membres du Bureau, du comité administratif et le personnel	3
• Rapport du président et directeur général	4
• Activités du Bureau et du comité administratif	12
• Hommages	15
• Rapport du syndic	16
• Comités statutaires	17
• Comités facultatifs et <i>ad hoc</i>	24
• Tableau des membres	29
• États financiers	31

• Éditeur

• Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
• 235, boul. René-Lévesques Est • bureau 601
• Montréal (Québec) H2X 1N8
• Téléphone: 514-282-9123
• Sans frais: 1 888-232-9123
• Télécopieur: 514-282-9541
• courriel: info@ooaq.qc.ca
• site web: www.ooaq.qc.ca

• Conception et mise en pages

• Sylvie Roberge

• Révision

• André Roy

• Dépôt légal

• Bibliothèque nationale du Québec
• Bibliothèque nationale du Canada

• ISBN

• 978-2-9808419-7-2

Lettres de présentation

Montréal, septembre 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur
de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec pour
l'exercice se terminant le
31 mars 2008.

Veuillez recevoir, Monsieur le
Président, l'assurance de mes
sentiments respectueux.

Jacques P. Dupuis,
Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, septembre 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur
de vous soumettre le rapport d'acti-
vités de l'Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec pour la
période se terminant le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma haute
considération.

Louis Beaulieu, MOA
Président et directeur général

Montréal, septembre 2008

M^e Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur
de vous présenter le rapport annuel de
l'Ordre des orthophonistes et audiolo-
gistes du Québec pour la période
se terminant le 31 mars 2008.

Je vous prie de recevoir, Monsieur
le Président, l'expression de ma
considération distinguée.

Louis Beaulieu, MOA
Président et directeur général

Les membres du Bureau, le comité administratif et le personnel de l'Ordre

Les membres du Bureau

Président et directeur général

¹ Louis Beaulieu, orthophoniste

Début du 1^{er} mandat

1996

Vice-présidente

¹ Sophie Waridel, audiologiste

2006

Ouest (07 13 14 15)

Trésorière

¹ Geneviève Lemieux, orthophoniste

1997

Montréal (06)

Administrateurs

François Bergeron, audiologiste

2007

Centre (03 04 12 17)

¹ Sylvie A. Bilodeau, audiologiste

2004

Sud (05 16)

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste

2006

Sud (05 16)

Isabelle Ducharme, orthophoniste

2006

Montréal (06)

Ruth Gesser, orthophoniste

2006

Montréal (06)

Michelyne Hubert, orthophoniste

2006

Montréal (06)

Ginette Lafleur, audiologiste

2006

Nord (01 02 08 09 10 11)

Chantal Larocque, orthophoniste

2002

Nord (01 02 08 09 10 11)

Daphné Larose, orthophoniste

2005

Ouest (07 13 14 15)

Danièle Paquette, orthophoniste

2006

Centre (03 04 12 17)

Claude-Anne Turmel, audiologiste

2007

Montréal (06)

James Archibald, administrateur nommé

2005

¹ Claude Langlais, administrateur nommé

2004

Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé

2006

¹ Ces personnes siègent au comité administratif

Le personnel de l'Ordre

Président et directeur général

Louis Beaulieu, MOA

Directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre

Lucie Provencher, MBA, Adm. A.

Contrôleur

Conrad Hamel, FIAC, Adm. A.

Syndic

Nicole Archambault Moreno, M.A.

Secrétaire-réceptionniste

France Asselin

Réceptionniste-commis

Danielle Désormeaux

Secrétaire

Lucie Deslières

Secrétaire de direction

Thérèse Kirouac

Conseillère aux affaires professionnelles (audiologie) et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

France Lacombe, MOA

Contractuelle

Sylvie Lepage-Gagnon, MOA

Conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)

Céline Giroux, MOA

Responsable de l'admission et agente de liaison

Carmen Phénix, MOA

Secrétaire aux communications

Sylvie Roberge

Commis-comptable

Jenny Varela

Réceptionniste-commis

Sonia Zouaoui

Rapport du président et directeur général

FAITS SAILLANTS



Louis Beaulieu, MOA

L'exercice 2007-2008 s'est inscrit dans la poursuite de plusieurs dossiers d'importance pour l'Ordre portant sur la pratique professionnelle et visant à contrer la pénurie de professionnels.

Nombre de dossiers, notamment ceux touchant les troubles primaires du langage (dysphasie), le langage écrit, les troubles du traitement auditif, les émissions otoacoustiques, l'encadrement des tiers, les troubles de la déglutition/dysphagie et la formation des audiologistes ont mobilisé beaucoup d'énergie. Des discussions se sont tenues avec l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec ainsi qu'avec l'Association des orthopédagogues du Québec. Par ailleurs, l'Ordre a mis en ligne le « Forum audiologie Québec » pour les audiologistes afin de favoriser les échanges professionnels. Un colloque sur les troubles primaires du langage (dysphasie), tenu en mars 2008, a réuni plus de 400 orthophonistes. Les travaux relatifs au programme de mise à jour et de perfectionnement sur les aides auditives, le *M.à.p.*, ont progressé rondement et il devrait être accessible aux audiologistes très bientôt.

L'Ordre est heureux de constater qu'il y aura de nouveau une augmentation des cohortes étudiantes en orthophonie, soit 25 nouvelles places dans nos 2 universités francophones et 10 places supplémentaires en audiologie. La 6^e mission de recrutement d'orthophonistes belges s'est tenue en mai 2007 et elle a permis d'amener une dizaine de professionnels au Québec. L'Ordre a également participé à des groupes de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal relativement à l'accessibilité des services.

Des travaux ont aussi été menés relativement à la mobilité de la main-d'œuvre selon les perspectives Québec-Ontario et Québec-France. Tout en reconnaissant que les maisons d'enseignement demeurent très sollicitées pour accroître le nombre de places en orthophonie et en audiologie en formation initiale, l'Ordre espère toujours qu'elles pourront développer des cheminements plus appropriés en matière de formation d'appoint pour les candidats à l'exercice de la profession qui nous viennent de l'étranger.

En mars 2008, l'Ordre a présenté un mémoire devant la Commission des institutions portant sur le projet de loi n° 50, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* dans le but de demander que certains ajustements soient apportés au champ de pratique des membres et aux activités qui leur sont réservées ou encore que des modifications soient faites aux activités que l'on souhaite réserver à d'autres groupes. À l'instar de plusieurs groupes, l'Ordre s'inquiète que la population n'ait pas l'assurance d'avoir accès aux services de l'audiologiste et de l'orthophoniste pour les problématiques liées au langage, à l'audition, à la parole et à la communication et souhaite éviter que des confusions surgissent sur le terrain. L'Ordre reconnaît toute l'importance

d'améliorer la protection du public dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines et il croit aux collaborations interprofessionnelles lorsqu'elles sont basées sur la compétence et sur la complémentarité entre les divers professionnels.

L'Ordre est intervenu dans plusieurs dossiers en lien avec l'application du *Code des professions*, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information. Le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* est entré en vigueur à l'automne 2007. Au 31 mars, plus de 260 personnes sont inscrites au registre des stagiaires.

Le recours intenté contre la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans le dossier de l'entente signée avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec s'est poursuivi devant la Cour d'appel. De plus, l'Ordre doit également soutenir une autre cause, déposée par une candidate à l'exercice de la profession en processus d'admission, qui est également devant la Cour d'appel. Finalement, l'Ordre est mis en cause dans le recours intenté par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec contre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) où il est demandé à la cour de se prononcer, entre autres, sur une décision administrative prise par le CHUM relativement à l'évaluation clinique et instrumentale de la déglutition (dans les cas de dysphagie) attribuée aux orthophonistes.

La 2^e édition du *Concours Villes et villages paisibles* s'est tenue. De même, la 3^e *Journée sans bruit* dans plusieurs écoles du Québec a eu lieu en mai 2007. L'*Opération générations*, qui vise à faciliter la communication, tout particulièrement entre les enfants et les grands-parents, a été déployée à la même période, notamment par la mise en ligne du site www.operationgenerations.ca.

En prenant connaissance des pages qui suivent, vous pourrez constater l'ensemble des actions de l'Ordre réalisées grâce au travail soutenu du personnel et par l'engagement et le dévouement de la centaine de bénévoles qui agissent dans l'organisation, année après année.

Louis Beaulieu, MOA

Rapport du président et directeur général

L'EXERCICE 2007-2008 PLUS EN DÉTAIL

Introduction

Cette année, les audiologistes François Bergeron (région Centre) et Claude-Anne Turmel (région de Montréal) ont été élus au Bureau de l'Ordre pour des mandats de 3 ans. MM. Claude Langlais et James Archibald ont été renommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Mme Christiane Morrow, orthophoniste, et M. Éric Bégin, audiologiste, ont terminé leur mandat après plusieurs années au Bureau. Ces dernières années Mme Morrow a agi à titre de vice-présidente. En ce qui me concerne, j'ai été réélu pour un 5^e mandat sans interruption à la présidence de l'Ordre et je remercie les membres de leur confiance.

Au 31 mars 2008, 140 nouveaux membres ont été admis et 6 se sont réinscrits, pour un total de 1 876, dont 292 audiologistes, 1 567 orthophonistes et 17 orthophonistes-audiologistes. Les dépenses de l'Ordre ont été de 1 178 338 dollars, pour 1 183 778 dollars de revenus, pour un excédent des revenus sur les dépenses de 5 440 dollars. À la fin de l'année, l'avoir des membres totalise 105 563 dollars.

LES PRIX DE L'ORDRE ET REMERCIEMENTS

D'entrée de jeu, je désire féliciter plusieurs de nos collègues qui se sont illustrés au cours de l'année et qui ont été honorés par l'Ordre.

L'orthophoniste Yvon Blais a obtenu le prix *Germaine Huot* 2007 pour la création et le développement du « Forum orthophonie Québec » qui permet de mettre en réseau les orthophonistes en favorisant le développement de pratiques professionnelles de qualité. Les prix *Cardozo-Coderre* 2007, qui sont remis à des finissants des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités québécoises, ont été décernés à M. Charles Martin pour l'Université de Montréal, à Mme Gabrielle Pharand-Rancourt pour l'Université McGill et à Mme Julie Bélanger pour l'Université Laval, tous trois finissants des programmes d'orthophonie. Malheureusement, aucun finissant en audiologie n'a présenté sa candidature.

Au 31 mars 2008, le jury du 2^e concours *Villes et villages paisibles*^{MC} étudiait les candidatures déposées. Ce concours vise à reconnaître les initiatives des municipalités en vue de lutter contre le bruit sur leur territoire afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens. Le jury est présidé par l'audiologiste Michel Picard, et les membres en sont M^e Jean Hétu, avocat, ainsi que les audiologistes Chantal Larocque et Richard Larocque, MOA et moi-même.

Je tiens à remercier grandement la centaine de bénévoles qui travaillent au sein des instances de l'Ordre. Par leur dévouement et leur engagement, ils contribuent à ce que l'Ordre s'acquitte haut la main de sa mission de protection du public. Je veux également souligner la qualité du travail accompli par le personnel de l'Ordre, et tout particulièrement par

Mme Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre. Finalement, je veux souligner l'arrivée de Mmes Lucie Deslières, à titre de secrétaire, et Jenny Varela, à titre de commis-comptable.

Actions en faveur de la population québécoise

De manière à s'acquitter de sa mission, l'Ordre pose les actions qui visent à assurer la protection du public. Nombre d'entre elles sont en lien avec le champ d'exercice et les activités réservées aux membres. D'autres portent sur le développement de la pratique professionnelle ou visent à ce que les besoins de services en audiologie et en orthophonie de la population soient mieux connus.

APPLICATION DU CODE DES PROFESSIONS ET ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE L'ORDRE

L'Ordre a poursuivi ses interventions en lien avec la modernisation des champs et des activités en santé mentale et en relations humaines. Celles-ci se sont accentuées à la suite du dépôt du Projet de loi n^o 50, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, par le ministre responsable des lois professionnelles, M. Jacques Dupuis, en novembre 2007. À la même période, des rencontres ont eu lieu avec M. Claude L'Écuyer, député de Saint-Hyacinthe et critique de l'Opposition officielle en matière de lois professionnelles, et M. Jacques Côté, député de Dubuc, et critique de la deuxième opposition, afin de demander un examen plus approfondi du projet de loi. De même, une délégation de l'Ordre a rencontré le chef de cabinet du ministre, M^e Pierre Moreau, pour discuter des dispositions du projet de loi qui pourraient avoir des impacts sur la pratique des audiologistes et des orthophonistes et affecter les services aux personnes qui vivent avec des difficultés ou des troubles de la communication et leurs proches si aucune modification n'y était apportée. Plusieurs autres organisations souhaitaient et souhaitent toujours que des ajustements soient apportés. Ainsi, le ministre a décidé de tenir des consultations particulières et audiences publiques à l'égard du projet de loi à la fin de l'hiver 2008. La Commission des institutions de l'Assemblée nationale s'est donc penchée sur le projet et a entendu les mémoires et représentations de plus d'une vingtaine d'organisations, dont des ordres professionnels, des associations professionnelles, des représentants d'employeurs et des syndicats.

Par la présentation de son *Mémoire sur le Projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, le 6 mars 2008, l'Ordre a réitéré les propos qu'il tient depuis le début des travaux dans ce dossier afin que soit clarifiée la portée de certaines activités que l'on souhaiterait réserver à

Rapport du président et directeur général

certaines professions ainsi que celles réservées aux audiologistes et aux orthophonistes. Il importe que nos concitoyens, qui vivent avec une difficulté ou un trouble de la communication ou de l'audition, soient assurés de recevoir des services de professionnels compétents pour évaluer la présence de difficultés ou de troubles et déterminer, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en conséquence. L'Ordre croit en la complémentarité entre les professionnels sur la base des compétences réelles des différents intervenants, tout particulièrement en lien avec la formation initiale.

En vue d'un éventuel projet de loi omnibus visant à modifier le *Code des professions*, l'Office a indiqué à l'Ordre qu'on pourrait enfin donner suite à la demande formulée il y a déjà plusieurs années relativement à l'introduction du titre de « Speech Language Pathologist » en anglais.

Dans le dossier relatif à l'entente intervenue entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en lien avec les services qui doivent être offerts aux travailleurs atteints d'une surdité professionnelle, le recours intenté par l'Ordre contre la CSST s'est poursuivi. L'Ordre a décidé d'interjeter appel du jugement rendu en Cour supérieure en février 2008.

Des discussions ont été amorcées avec l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec, en vue d'explorer des pistes pour accroître la collaboration entre les médecins spécialistes et les membres de l'Ordre. À cet effet, deux groupes de travail devraient voir le jour au cours de l'exercice 2008-2009 relativement aux problèmes de voix, d'une part, et aux implants non cochléaires (tout particulièrement par ancrage osseux), d'autre part. Un des objectifs de ces groupes sera d'organiser une formation commune à l'intention des médecins et des orthophonistes et une autre pour les médecins et les audiologistes.

Une rencontre s'est tenue à l'automne avec des représentants de l'Association des orthopédagogues du Québec en vue d'amorcer des travaux pour clarifier les spécificités d'intervention des orthophonistes et des orthopédagogues et discuter des zones d'intersection pour une meilleure complémentarité.

Le comité *ad hoc* sur les troubles du traitement auditif a terminé ses travaux et le rapport *Révision des pratiques en audiologie entourant le trouble de traitement auditif (TTA) chez l'enfant* est disponible depuis l'automne 2007. Cet important travail porte sur la définition, l'évaluation, le traitement et l'intervention.

Le comité sur les émissions otoacoustiques a terminé ses travaux et son rapport sera disponible à la fin du printemps. Le comité *ad hoc* en troubles primaires du langage/dysphasie a présenté une activité de formation les 13 et 14 mars 2008, à Saint-Hyacinthe. La première journée a porté sur le modèle de processus de production du handicap et s'est tenue en collaboration avec le Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH). La seconde journée s'est tenue autour du *Guide et outils cliniques sur les troubles primaires du langage (dysphasie)*, et notamment sur les grilles de mesures des habitudes de vie actualisées en collaboration avec le RIPPH. Au 31 mars 2008, plus de 1 150 orthophonistes détiennent le guide et les outils cliniques.

Le comité d'orthophonie scolaire a poursuivi ses travaux en vue de formuler un avis complémentaire à l'avis *Maîtriser la langue pour relever le défi des sociétés modernes* à l'intention des orthophonistes et des audiologistes pour la formulation de recommandations relativement à l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, pour les élèves présentant des difficultés ou des troubles du langage et de la communication. Cet avis devrait être disponible d'ici la fin du printemps.

Un comité a été formé au sein de l'Ordre en vue de produire un document de réflexion et d'orientation sur la nature des interventions qui devraient être réalisées par un audiologiste en 1^{re} comme en 2^e ligne de services.

En février 2008, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec déposait une requête introductive en jugement déclaratoire et en nullité devant les tribunaux contre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), demandant à la cour de se prononcer, notamment, sur une décision administrative du CHUM relativement à l'évaluation clinique et instrumentale de la déglutition (dans les cas de dysphagie) attribuée aux orthophonistes. L'Ordre a été mis en cause et a décidé de s'inscrire comme partie dans ce dossier.

POUR CONTRER LA PÉNURIE

Encore cette année, l'Ordre a poursuivi ses actions pour lutter contre la pénurie de professionnels audiologistes et orthophonistes. Des progrès ont été accomplis et un plus grand nombre d'étudiants seront admis dans les universités en 2008. Par ailleurs, les démarches entreprises pour accueillir les personnes venant de l'étranger se sont poursuivies.

Efforts pour accroître les contingents d'étudiants dans les universités québécoises

À l'automne 2008, le nombre de places en orthophonie et en audiologie s'accroîtra de nouveau. L'Ordre se réjouit de l'augmentation de 15 places en orthophonie et de 10 places en audiologie à l'Université de Montréal, ce qui portera le nombre de places respectivement à 70 et à 35. Tout porte à croire que l'École d'orthophonie et d'audiologie

Rapport du président et directeur général

pourra finalement disposer de la clinique universitaire tant souhaitée, ce qui contribuera à assurer la formation de ces nouveaux étudiants.

À l'Université Laval, le nombre de places à la maîtrise en orthophonie passera de 35 à 42 à l'automne 2008. Selon les intentions exprimées par l'institution, 8 nouvelles places devraient être créées en septembre 2009. Là également, les travaux en vue d'ouvrir une clinique universitaire progressent.

Avec ces accroissements du nombre de places pour septembre 2008, la cible identifiée lors de l'exercice de la planification de la main-d'œuvre (PMO) réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2002 (actualisé en 2004) et dans lequel on recommande de créer 50 places additionnelles en orthophonie au Québec, serait pratiquement atteinte. L'ajout de 8 places de formation à l'Université Laval en 2009 permettrait d'atteindre cet objectif. Aussi, le nombre de places en orthophonie se serait accru de 100 % entre 2000 et 2009, passant de 75 à 150. En audiologie, il se sera accru de plus de 500 % au cours des 10 dernières années, passant de 6 à 35, dépassant de 15 le nombre de places identifiées comme requises par la PMO.

L'Ordre a poursuivi les discussions avec les universités en vue de faciliter l'accès à la formation d'appoint pour les candidats en processus de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation.

Tous ces efforts pour accroître le nombre de professionnels en exercice sont requis pour assurer des services à la population, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre de départ et des remplacements qu'il faut faire pour combler les départs à la retraite qui s'accroîtront au cours de la prochaine décennie, alors que l'on assistera au même moment à une augmentation des besoins de services pour les aînés.

Recrutement à l'étranger

La 6^e mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique, qui s'est tenue en mai 2007 sous l'égide de Recrutement Santé Québec, a permis d'amener cette année 8 orthophonistes au Québec, dont 7 exerçant en milieu de santé et 1 en scolaire. Depuis que ces missions ont été lancées en 2001, plus de 60 professionnels (54 de Belgique et 8 d'autres pays) sont venus exercer la profession au Québec. Ce sont près de 15 000 de nos concitoyens (enfants comme adultes) qui ont reçu des services (soit 40 % dans un établissement d'éducation et 60 % en santé) qui, vraisemblablement, n'y auraient pas eu accès autrement. Depuis 2001, ces orthophonistes ont travaillé dans 41 établissements (29 en santé [dont une clinique privée] et 13 en scolaire [dont une école privée]) situés dans 13 régions. Plus de la moitié de ces orthophonistes sont toujours au Québec et 45 % sont demeurés au moins de 2 ans. Vingt-six (26) ont

obtenu un permis permanent (sans aucune restriction) après avoir complété les cours et les stages requis. Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Carmen Phénix, responsable de l'admission, qui a investi sans compter depuis la toute première mission, contribuant activement à leur succès.

Relations avec les partenaires

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Immigration (MICC) et Emploi et Solidarité sociale (MESS)

L'Ordre a poursuivi ses travaux en vue de favoriser la reconnaissance des compétences des candidats à l'exercice de nos professions. Deux personnes, qui avaient passé l'*Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation* (EREF) en 2006, ont complété l'ensemble des exigences et ont obtenu un permis d'exercice à titre d'orthophoniste. La prochaine et 3^e session de l'examen se tiendra début décembre 2008.

Mobilité de la main-d'œuvre

L'Ordre, tel qu'il le fait déjà depuis longtemps, s'est employé à travailler dans le sens des volontés exprimées par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, pour accroître la mobilité des professionnels entre le Québec et l'Ontario et entre le Québec et la France. Relativement à la mobilité avec nos voisins ontariens, les travaux de réflexions entamés il y a déjà plus de dix ans, dans la foulée des négociations ayant mené à l'*Entente relative à la mobilité interprovinciale des orthophonistes et des audiologistes* signée dans le cadre des négociations sur l'Accord de commerce intérieur au Canada, se sont poursuivis. Relativement au projet d'entente Québec-France, des échanges formels ont été entrepris avec la Fédération nationale des orthophonistes. L'ensemble de ces travaux tient compte du respect des principes d'équité, de réciprocité, de la langue française et de la protection du public et vise toujours à assurer les Québécois que les audiologistes et les orthophonistes ont les compétences requises. Dans un dossier concernant la contestation d'éléments liés au processus d'équivalence de la formation, une candidate à l'exercice de la profession a décidé d'interjeter appel du jugement rendu en Cour supérieure.

Éducation (MELS)

Une rencontre a été tenue avec la direction de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), où il a été question de l'avis de l'Ordre sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit et de la question de la rétention des orthophonistes en milieu scolaire.

De nombreux échanges ont eu lieu avec la directrice de l'enseignement et de la recherche universitaire, sur la nécessité d'accroître le nombre de places en orthophonie et en audiologie dans les universités de même que sur les besoins de formation d'appoint des personnes immigrantes.

Rapport du président et directeur général

Les travaux dans le dossier du programme d'études collégiales *Stratégies d'intervention en développement du langage* se sont poursuivis entre l'Ordre et le Consortium des 3 cégeps promoteurs (La Pocatière, Rosemont et Rimouski). Près d'une dizaine de cégeps offrent cette formation dans plusieurs régions du Québec avec le concours express d'une douzaine d'orthophonistes qui y assurent la formation. Des rencontres de concertation ont eu lieu avec les orthophonistes et les différents partenaires pour promouvoir la plus grande cohésion possible dans une perspective de protection du public et de gestion des risques de préjudice. Il importe de rappeler que cette attestation vise essentiellement à amener les éducateurs spécialisés et les éducateurs à la petite enfance à développer leurs connaissances et leurs habiletés afin de stimuler plus adéquatement les enfants et travailler en plus grande complémentarité avec les orthophonistes.

Le comité *ad hoc* sur l'encadrement des tiers de l'Ordre a poursuivi ses travaux en vue de fournir des balises sur la nature des interventions qui peuvent être réalisées par des tiers, en tenant compte des compétences spécifiques des orthophonistes et des possibilités de complémentarité.

Santé et services sociaux (MSSS)

En février 2008, le Ministère de la Santé et des Services sociaux invitait l'Ordre, à l'instar de plusieurs autres organisations (associations d'employeurs, ordres professionnels, syndicats, etc.) à participer à des travaux sur la planification de la main-d'œuvre afin d'identifier des mesures permanentes pour faire face au défi de la main-d'œuvre. Dans le cadre de ce groupe de pilotage en réadaptation, un portrait de la main-d'œuvre sera établi, des mesures seront déployées pour favoriser une meilleure offre de services pour les stages, des travaux seront menés pour augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre et favoriser une organisation plus souple du travail en déficience physique comme en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement. Ce groupe, relié au plan national de main-d'œuvre en santé, vise à favoriser l'essor de pratiques novatrices. Trois (3) réunions se sont tenues en février et mars 2008 et les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.

L'Agence de santé et de services sociaux de Montréal a invité l'Ordre à participer à un comité de travail sur l'amélioration de la performance d'accessibilité aux services d'orthophonie. Des représentants d'organisation de la santé et des écoles travaillent ensemble en vue de proposer un plan d'action intégré à l'Agence pour la clientèle enfant et jeune. Le comité a également pour objectif de proposer des recommandations au comité MSSS-MELS pour améliorer la collaboration entre les deux réseaux. Pour ce faire, un portrait de la main-d'œuvre, de l'offre de services et de leur organisation est en élaboration. Plusieurs orthophonistes participent, au nom de leur employeur respectif, aux travaux de ce comité,

qui se poursuivront en 2008. Quatre (4) réunions se sont tenues entre décembre et fin mars. L'Ordre a rappelé toute l'importance d'agir en vue d'assurer la protection du public et il espère que des travaux semblables seront rapidement entamés en ce qui concerne l'audiologie et pour les adultes et les aînés.

L'Ordre a participé aux travaux menés par le MSSS relativement à la préparation du réseau en cas de pandémie d'influenza (ou autre catastrophe). Cette année, la contribution de l'Ordre a été principalement en lien avec l'étude menée par un groupe de chercheurs de la Direction de la santé publique sur la « Volonté et la capacité des travailleurs de la santé à se présenter au travail en cas de pandémie », à laquelle les membres ont été invités à participer.

Protecteur du citoyen

Une rencontre s'est tenue, en septembre 2007, à la demande du Protecteur du citoyen, sur la question de l'accès aux services de l'orthophoniste pour la clientèle des personnes présentant un trouble envahissant du développement.

Ministre responsable des aînés

Une lettre a été acheminée à Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, dans le cadre de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés afin de porter à son attention la réalité des aînés qui vivent avec des troubles de la communication, de l'audition et d'autres troubles connexes (de la déglutition et du système auditif). Des pistes de solution ont été proposées et une rencontre est prévue avec la ministre au printemps 2008.

Commission de la santé et sécurité du travail (CSST)

L'Ordre a participé au Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail 2007 afin de sensibiliser les travailleurs et les employeurs aux risques associés à la surdité professionnelle, grâce à la collaboration de plusieurs audiologistes et d'étudiants en audiologie inscrits à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal.

Office québécois de la langue française (OQLF)

Encore cette année, une rencontre d'information à l'intention des étudiants de la première année du programme de maîtrise de l'Université McGill s'est tenue en collaboration avec l'OQLF sur les exigences de la *Charte de la langue française* et l'importance de démontrer une maîtrise suffisante de la langue française pour l'exercice de la profession au Québec. Ces rencontres lancées il y a déjà quelques années portent leurs fruits selon l'appréciation de chacune des parties.

Régie des Rentes du Québec (RRQ)

Les travaux entrepris avec la Régie des rentes du Québec en vue de réviser les critères d'admissibilité pour les enfants

Rapport du président et directeur général

présentant une déficience langagière en lien avec le *Règlement sur le supplément pour enfant handicapé*, se sont poursuivis jusqu'en décembre 2007, alors qu'ils ont été suspendus pour des raisons propres à la Régie.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

M^e Jacques Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, devrait déposer sous peu un nouveau projet de loi visant à moderniser le *Code des professions* en vue de rendre plus souples, plus efficaces et plus performants les mécanismes de protection du public.

L'Ordre a mené des travaux en vue de se conformer aux nouvelles dispositions en matière d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels au sein des ordres professionnels relativement à l'entrée en vigueur, en septembre 2007, du Projet de loi n° 86, *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*.

Office des professions du Québec (OPQ)

Au cours de l'année M^e Jean Paul Dutrisac, notaire, a été nommé président de l'Office. Il succède à M^e Gaétan Lemoyne, avocat. La D^{re} Christiane Gagnon, médecin vétérinaire, a également été nommée à la vice-présidence de l'Office.

Une rencontre s'est tenue avec l'Office, en février 2008, relativement au projet de loi n° 50. Plusieurs travaux ont été également menés en lien avec la mobilité de la main-d'œuvre et un rapport est en préparation sur les dispositions relatives à la possibilité pour l'Ordre de délivrer de nouvelles formes de permis d'exercice. Finalement, les *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* et *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* ont été adoptés par l'Office.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

J'ai poursuivi et terminé mon mandat à la présidence du Conseil. Mme Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, y a représenté l'Ordre à partir du mois de juin en remplacement de Mme Christiane Morrow. Les titulaires de différentes fonctions au sein de l'Ordre ont participé aux forums et autres activités du CIQ.

L'Ordre a participé à la *Journée de réflexion sur les effectifs* tenue en juin 2007 ainsi qu'au 2^e Colloque des dirigeants d'ordre professionnel de septembre 2007.

Le 8 février 2008, j'ai accueilli, à titre de président du CIQ, M. Jean Charest, premier ministre du Québec, qui était alors accompagné de mesdames Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, Yolande James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, et de messieurs Jacques Dupuis, ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. À cette occasion, les 45 ordres professionnels, dont le nôtre, ont déclaré qu'ils s'engageaient conjointement avec le gouvernement du Québec à accroître leurs efforts en vue d'améliorer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes candidates à l'exercice d'une profession sur la base des principes de protection du public et de sécurité des citoyens, d'équité envers les diplômés du Québec, de réciprocité dans les ententes de reconnaissance et de respect de la *Charte de la langue française*.

Universités

Au cours de l'exercice financier, des rencontres ont eu lieu avec les représentants des universités, notamment sur la question des pénuries. Les projets de clinique universitaire, tant à l'Université de Montréal qu'à l'Université Laval, ont fait l'objet d'échanges, de même que la question de la formation d'appoint pour les personnes immigrantes.

Des enseignements sur le système professionnel, l'éthique et la déontologie ainsi que sur les normes de compétence clinique et la tenue des dossiers et des bureaux ont été prodigués aux étudiants des trois universités, avec une légère intensification à l'Université Laval.

ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L'Alliance des ordres et associations d'orthophonistes et d'audiologistes du Canada ayant une mission de protection du public a poursuivi ses travaux. L'Ordre a participé à 2 rencontres de travail qui ont porté sur l'admission, le maintien des compétences et la qualité de l'exercice professionnel ainsi que sur le développement de collaborations visant à accroître l'efficacité des différentes organisations. Mme Carmen Phénix, responsable de l'admission, a poursuivi (jusqu'en 2008) son engagement au sein du Comité d'agrément du Conseil d'agrément des programmes universitaires en orthophonie et en audiologie du Canada. L'Ordre a également participé aux travaux portant sur l'établissement de référentiels de compétences en audiologie et en orthophonie au sein du consortium établi avec les autres ordres et associations au Canada. Ce projet, subventionné par Ressources humaines et Développement social Canada, est piloté administrativement par l'Alberta

Rapport du président et directeur général

College of Speech-Language Pathologists and Audiologists (ACSLPA). Mme Geneviève Lemieux, orthophoniste, siège au comité de direction du projet et Mmes Anne-Marie Hurteau, audiologiste, Michèle Bergeron et Carmen Phénix, orthophonistes, ont directement participé aux travaux d'élaboration des documents de référence. À terme, ces travaux devraient contribuer à une amélioration de la pratique professionnelle, notamment par des formations initiales encore plus à la fine pointe, ainsi qu'à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre au sein du Canada.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO), notamment sur l'EREF. Une séance de travail a eu lieu avec l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Alberta.

À l'invitation du Collège des médecins du Québec, l'Ordre a participé au Sommet de la santé de 2007 pour débattre des pistes de solution pour favoriser une meilleure santé des Québécois.

Une rencontre a eu lieu avec l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes et une autre avec l'Académie canadienne d'audiologie.

Des échanges ont également eu lieu avec l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA).

Au plan international, les liens avec les universités belges se sont maintenus et les relations avec la Fédération nationale des orthophonistes de France ont été renouées notamment sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre.

PARTENAIRES DU MONDE ASSOCIATIF

Une rencontre s'est tenue avec des représentants de l'Association des étudiants en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal.

Fidèle à son habitude, l'Ordre a poursuivi ses collaborations avec plusieurs partenaires du monde associatif dont l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs et de l'Association des bègues du Canada.

L'Ordre a aussi travaillé avec l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, la Fédération québécoise des centres de la réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement et l'Association québécoise des centres de santé et de services sociaux.

Avis, mémoires et autres documents de l'Ordre

L'Ordre a produit plusieurs mémoires, avis ou documents à caractère normatif qui sont le résultat du travail de plusieurs bénévoles réunis au sein de comités *ad hoc* mettant à contribution leurs compétences développées auprès de diverses clientèles au sein de différents environnements de travail.

Les mémoires, avis et documents à caractère normatif suivant ont été adoptés ou modifiés par le Bureau de l'Ordre :

- *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (Projet de loi n° 50);*
- *Révision des pratiques en audiologie entourant les troubles de traitement auditif chez l'enfant (Rapport);*
- *Avis sur l'encadrement du travail des étudiants en orthophonie et en audiologie (révisé).*

Affaires professionnelles

La surveillance et l'amélioration de l'exercice professionnel ont été au cœur des préoccupations de l'Ordre. Le comité d'inspection professionnelle a réalisé 115 activités de surveillance. Les conseillères professionnelles ont contribué à l'amélioration de l'exercice en apportant des réponses aux nombreuses questions formulées par les membres. Elles ont également participé aux activités de plusieurs comités *ad hoc*. De plus, elles ont répondu à un grand nombre de demandes provenant du public, d'organismes ou d'associations.

Le comité d'admission a étudié plus de 30 demandes, tant en équivalence de diplôme qu'en équivalence de la formation.

Du côté de la formation continue, 5 activités ont été organisées dont 1 en audiologie (qui a été diffusée simultanément dans plusieurs régions du Québec) et 4 en orthophonie. L'important projet de formation en aides auditives, le *M.à.p.*, est sur le point d'être lancé. Une convention de 3 ans a été signée avec le RIPPH pour la formation des membres de l'Ordre sur le processus de production du handicap. Mme Céline Giroux a été reconnue formatrice institutionnelle pour l'organisation. En mars 2008, l'Ordre a tenu un important colloque à l'intention des orthophonistes, qui a regroupé plus de 400 professionnels. Ajoutons également que l'Ordre s'est associé au CH Ste-Justine pour le 1^{er} colloque international en audiologie pédiatrique qui s'est tenu à Montréal en septembre 2007, événement qui a aussi été un succès.

Rapport du président et directeur général

Le comité des publications a orchestré la parution de 4 numéros de la revue *Fréquences* portant sur : *Troubles envahissants du développement-Autisme, Les implants de l'oreille, La compréhension à l'oral et à l'écrit chez l'enfant et l'adulte et La dyspraxie*. Six (6) numéros du *Parenthèses* ont aussi été publiés.

Le comité de communication a travaillé à l'organisation des activités du mois de mai 2007, mois de la communication et de ses troubles. Trois grandes activités ont eu lieu. Premièrement, la 3^e *Journée sans bruit* qui s'est tenue dans des écoles des régions de la Montérégie, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Montréal, a permis encore une fois de sensibiliser et d'éduquer plus de 200 élèves à mieux comprendre la nature de l'audition, de saisir les dangers liés à l'exposition au bruit et de proposer des moyens pour le contrôler dans leur environnement. Les meilleures suggestions des jeunes ont été primées sur le site Internet de l'Ordre. Deuxièmement, le 2^e *Concours Villes et villages paisibles* s'est tenu. Il vise à reconnaître les réalisations des municipalités en matière de lutte au bruit sur leur territoire en vue d'améliorer la santé et le bien-être des communautés. Troisièmement, l'*Opération générations*, déployée en mai 2007, a pour objectif de favoriser la communication entre les générations en proposant des moyens simples et concrets pour interagir. Un site Internet (www.operationgenerations.ca) a été créé à ces fins. La comédienne Jeanine Sutto, porte-parole de l'opération, a participé à la conférence de presse du lancement.

En lien avec l'ensemble de ces événements ainsi que sur plusieurs sujets d'actualité, plusieurs entrevues tant à la radio, à la télévision que dans les médias écrits et électroniques ont été données à la grandeur du Québec.

Affaires réglementaires

Le *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* a été modifié.

Le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* a reçu l'approbation du Gouvernement et il est entré en vigueur au cours de l'exercice. Dans la foulée, l'Ordre a institué le « Registre des stagiaires » (prévu au règlement) auquel l'ensemble des étudiants des programmes de formation universitaire du Québec, mais aussi d'ailleurs, doivent être inscrits s'ils posent les activités réservées aux membres de l'Ordre. Au 31 mars 2008, 263 étudiants y sont inscrits.

Dans la foulée des dispositions du projet de loi n° 14 (juin 2006), l'Ordre a entamé des travaux en vue de modifier le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des*

orthophonistes et audiologistes du Québec de manière à ce que l'instance qui entend un candidat lors d'une demande de révision ne soit pas la même que celle qui a pris la décision initiale de refuser une équivalence.

Conclusion

Au cours du prochain exercice financier, l'Ordre maintiendra son action en lien avec sa mission de protection du public en veillant, en autant que faire se peut, à ce que la pratique de ses membres soit toujours mieux encadrée par les lois professionnelles. Ainsi, l'Ordre poursuivra le travail amorcé en lien avec le projet de loi n° 50, toujours dans une perspective constructive et dans l'intérêt public. Il continuera également les discussions enclenchées avec divers groupes en misant sur la collaboration professionnelle et la complémentarité. Il y a fort à parier que les dossiers judiciaires nous demanderont bien des ressources au cours du prochain exercice financier. Il y va de la protection du public et du respect des lois en vigueur au Québec.

Encore cette année, des efforts importants seront à consentir en lien avec les effectifs professionnels, bien que les éléments nouveaux attendus dans les universités permettent enfin d'apercevoir la lumière au bout du tunnel. L'année 2008-2009 sera certainement une année charnière au plan de la mobilité de la main-d'œuvre, avec l'Ontario, au sein du Canada et avec la France. Sans compromis en matière de compétence et de protection du public, l'Ordre entend poursuivre son action sur la base des réalisations de la dernière décennie en s'inscrivant dans le sens des volontés exprimées par le premier ministre du Québec.

L'Ordre participera activement à la 7^e mission de recrutement en Belgique et il continuera de travailler de concert avec les universités en espérant que l'offre en formation initiale et d'appoint pour les candidats à l'exercice de la profession s'élargira.

À l'automne, l'Ordre tient son 14^e Congrès à Saint-Hyacinthe sous le thème « Fiers de nos racines, ouverts sur le monde! » et comme à l'habitude, un solide programme scientifique sera au rendez-vous. L'imposant programme *M.à.p.* à l'intention des audiologistes prendra son envol dès ce printemps.

Je vous invite à prendre connaissance des pages qui suivent afin de découvrir l'ensemble des réalisations de l'Ordre et de ses membres.

Le président et directeur général,



Louis Beaulieu, MOA

Activités du Bureau et du comité administratif

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Bureau a tenu 4 réunions alors que le comité administratif a tenu 11 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

Les principales décisions du Bureau et du comité administratif ont été (de – d') :

Délivrance de permis et inscriptions au Tableau de l'Ordre

- ▶ Délivrer des permis en vertu de l'article 40 du *Code des professions*; délivrer des permis temporaires en vertu des articles 41, 42.1 et 42.3 du *Code des professions*; inscrire et réinscrire des membres au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 46.
- ▶ Accorder et refuser les équivalences de diplôme et de la formation en conformité avec le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- ▶ Radier des membres du Tableau de l'Ordre pour différents motifs.
- ▶ Imposer 3 stages de perfectionnement dont 1 en audiologie et 2 en orthophonie et dans certains cas de limiter leur droit d'exercice pendant la durée du stage.

Administration et finances

▶ ADOPTER :

- les états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2007;
- les prévisions budgétaires 2007-2008;
- le programme d'inspection 2007-2008;
- le thème ainsi que le programme pour le mois de la communication 2008;
- l'ordre du jour et le lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2007;

- le calendrier des réunions du Bureau et du comité administratif pour l'année 2008-2009;
- le thème « *Fiers de nos racines et ouverts sur le monde* » ainsi que le budget du XIV^e congrès.

▶ Aviser le courtier en assurances Dale Parizeau LM que l'Ordre a l'intention de prolonger son contrat pour une période d'un an jusqu'au 1^{er} janvier 2009.

▶ Remettre à la *Fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie* le montant annuel de 2 500 \$ qui sera versé à l'Ordre par la Capitale assurances générales pour le soutien à la formation et à la recherche, et ce, pour les 5 prochaines années.

▶ Apporter une modification à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ*.

▶ Mandater le président et directeur général, M. Louis Beaulieu, pour signer l'entente relative à l'adendum du bail du 12 décembre 2003 se rapportant à la location et à l'aménagement d'un espace additionnel pour le siège social.

▶ Adopter les échelles salariales des dirigeants et les recommandations proposées par le comité constitué de Mmes Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, Michelyne Hubert et Daphné Larose, orthophonistes, ainsi que de MM Claude Langlais et Jean-Pierre Tremblay, administrateurs nommés.

▶ Mandater Mme Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, et Geneviève Lemieux, orthophoniste, pour signer l'entente sur la rémunération du président et directeur général.

▶ Octroyer un rôle de cadre à M. Conrad Hamel à titre de contrôleur et reconnaître la tâche et le niveau de responsabilité des postes occupés par les trois conseillères aux affaires professionnelles.

▶ FIXER :

- la date de lancement du programme de mise à niveau et de perfectionnement en aide auditive (*M.à.p.*) au 15 avril 2008;
- le montant des frais à payer à un superviseur de stage travaillant en pratique privée lorsqu'il reçoit un stagiaire de l'Ordre;
- la date de l'*Examen pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation* en orthophonie les 4 et 5 décembre 2008.

▶ Entériner la décision du président et directeur général d'annuler la formation sur la gestion du cérumen et de travailler en collaboration avec l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec (AORLQ) pour dispenser une partie d'une telle formation.

▶ Poursuivre les démarches juridiques contre la Commission de la santé et de la sécurité au travail en déposant une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre l'entente le plus rapidement possible.

▶ Porter en appel la décision rendue par l'Honorable Guy Cournoyer, JCS dans le dossier de l'entente intervenue entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ).

▶ Entériner la décision du président et directeur général de limiter, dans l'immédiat, l'action de l'Ordre à comparaître dans le litige opposant l'Ordre professionnel des diététistes du Québec au Centre hospitalier universitaire de Montréal dans le dossier de la dysphagie afin d'avoir la possibilité d'intervenir ultérieurement dans cette cause judiciaire; permettre au comité administratif de mandater, en temps opportun, les avocats représentant l'Ordre, pour déposer à la Cour, sous la forme la plus appropriée, des éléments corrigeant, rectifiant ou amenant des précisions sur les énoncés de la poursuite de l'OPDQ.

Activités du Bureau et du comité administratif

- Transmettre à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec les commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur un projet de règlement.
- Communiquer, dans une approche de résolution de problèmes, avec les partis politiques et avec les partenaires de l'Ordre afin d'attirer l'attention sur les problèmes potentiels qu'il entrevoit au niveau de la protection du public et de l'organisation du travail si l'éventuel projet de loi sur la santé mentale et les relations humaines devait être déposé en retenant l'essentiel du Rapport Trudeau, en particulier en ce qui a trait aux activités 5 et 7 dudit rapport. Que dans les échanges à venir entre l'Ordre et l'Office des professions du Québec, l'Ordre formule des demandes d'ajustement du champs et des activités réservées et aille chercher le plus de garanties possibles sur la gestion de la suite du processus advenant l'adoption du projet de loi n° 50, dans un mode d'ouverture et un esprit constructif.
- Mandater la directrice générale adjointe et secrétaire, Mme Lucie Provencher, pour signer la déclaration de l'employeur pour la responsabilité professionnelle concernant M. Louis Beaulieu aux fins de l'application du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OOAQ*, pour la période débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2008.

Avis et mémoires

ADOPTER, RECEVOIR OU MODIFIER LES DOCUMENTS :

- *Révision des pratiques en audiologie entourant les troubles de traitement auditif chez l'enfant* et de le présenter comme rapport du comité TTA;
- *Avis sur l'encadrement du travail des étudiants en orthophonie et en audiologie;*
- S'inspirer du document présenté lors de la rencontre de la délégation de l'Ordre avec les représentants de l'Office des professions du Québec, pour la rédaction du *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.*

Élections et nominations

- Constater l'élection (au mode de scrutin au suffrage universel des membres) par acclamation, pour des mandats de 3 ans, de : M. Louis Beaulieu, orthophoniste, à la présidence de l'Ordre, Mme Claude-Anne Turmel, audiologiste, (région de Montréal) et M. François Bergeron, audiologiste, (région Centre), à titre d'administrateurs.
- Élire au comité administratif Mmes Sophie Waridel et Sylvie A Bilodeau, audiologistes, Mme Geneviève Lemieux, orthophoniste, ainsi que M. Claude Langlais, administrateur nommé.
- Élire parmi les membres du comité administratif, pour une période d'un an, Mme Sophie Waridel, audiologiste, au poste de vice-présidente et Mme Geneviève Lemieux, orthophoniste, à titre de trésorière.
- Nommer au Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'au 2 juin 2007, à titre de déléguée, Mme Christiane Morrow, orthophoniste, ainsi que M. Éric Bégin, audiologiste, à titre de délégué substitut, puis, à partir du 2 juin 2007, Mme Marie-

Pierre Caouette et Mme Geneviève Lemieux, orthophonistes, respectivement déléguée et déléguée substitut de l'Ordre pour la prochaine année.

- Nommer pour un mandat d'une durée de 3 ans (à moins d'indications contraires) ou jusqu'à ce qu'elles soient renommées ou remplacées :
 - en sa qualité de syndic de l'Ordre, Mme Nicole Archambault Moreno pour une durée de 3 ans;
 - pour former un conseil d'arbitrage, Mme Danielle Noreau, orthophoniste;
 - au comité d'admission, Mme Carmen Phénix, orthophoniste, à titre de présidente, et Mmes Marthyne Brazeau, audiologiste, Carolyn Cronk et Louise Duchesne, orthophonistes, ainsi que M. Éric Bégin, audiologiste, à titre de membres;
 - au comité d'inspection professionnelle, Mme Renée Boisclair-Papillon, orthophoniste, à titre de présidente, Mme Sonia Chabot, orthophoniste, ainsi que M. Donald Lafrenière, audiologiste, à titre de membres pour une période de 2 ans;
 - à titre d'inspecteur-enquêteur, Mmes Claudine Paris, Renée Boisclair Papillon, Céline Giroux, Marie-Claude Leclerc, orthophonistes, ainsi que Maxianne Berger, Lorna Dowson et M. Richard Larocque, audiologistes;
 - au comité de discipline, Mmes Lucie Morin, Colette Castonguay et Ginette Diamond, orthophonistes;
 - au comité de formation, Mme Carmen Phénix, orthophoniste;
 - au comité de formation continue, M. Martin Forest, orthophoniste, à titre de président, Mmes Marie-Josée Landry et Louise Ricard, orthophonistes, ainsi que Marie-Claude Godin, audiologiste, à titre de membres;
 - au comité des publications, Mmes Brigitte Stanké, à titre de présidente, Myriam Mathon et Kamvidie Dikamba, orthophonistes,

Activités du Bureau et du comité administratif

Myriam Dicaire et Véronique Montreuil-Jacques, audiologistes, à titre de membres;

- au comité de communication, Mmes Anne De la Durantaye à titre de présidente, Stéphanie Archambault, orthophonistes, et Sandra Darbouze, audiologiste, à titre de membres;
- au comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC, Mme Anne-Marie Deschênes, orthophoniste, à titre de présidente;
- au comité des Prix *Cardozo-Coderre 2007*, Mmes Louise Coderre, orthophoniste-audiologiste émérite, présidente du comité, Jeanne Claessen (Université McGill) et Ann Sutton (Université de Montréal), orthophonistes, ainsi que MM François Bergeron, audiologiste (Université Laval) et Louis Beaulieu, président et directeur général;
- au Jury pour le Prix *Villes et villages paisibles^{MC} 2007*, M. Michel Picard, audiologiste, à titre de président, M^e Jean Héту, professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal, Mme Chantale Laroche et M. Tony Leroux, audiologistes, M. Louis Beaulieu, président et directeur général, et M. Richard Larocque, audiologiste (à titre de membre suppléant);
- au comité *ad hoc* pour l'attribution de la *Bourse Raymond-Héту*, Mme Michelyne Hubert, orthophoniste, ainsi que Mme Claude-Anne Turmel et M. François Bergeron, audiologistes;
- au comité *ad hoc* pour établir des lignes directrices pour l'encadrement de tiers collaborant au plan d'intervention orthophonique, Mmes Céline Giroux, conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie, Véronique G. Boivin, Francine Côté, Chantal Desmarais, Marie-Annick Guénette, Manon Martineau et Sophie Kaegi, orthophonistes;
- au comité *ad hoc* sur la formation des audiologistes, M. Louis Beaulieu, président et directeur

général, Mmes France Lacombe, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie, Mélanie Benoît, Josée Lagacé, MM Pierre Poirier, Benoît Jutras et Tony Leroux, audiologistes;

- au comité *ad hoc* langage, écrit M. Yvon Blais, Mmes Audrey Fortin, Marie-Josée Gagnon et Josée Larocque, orthophonistes, jusqu'à la fin des travaux du guide clinique en langage écrit.

► Aux différents comités pour l'organisation du XIV^e congrès :

- comité de direction : Mme Marie-Pierre Caouette, orthophoniste et présidente, Mme Marie-France Handfield, audiologiste ainsi que Mmes Myriam Babai, Isabelle Bélanger, Cecilia Mendoza, Isabelle Messier, Patricia Perez, Carmen Phénix et Caroline Tatta, orthophonistes, à titre de membres;
- comité scientifique : Mmes Marie-France Handfield, responsable volet audiologie et Caroline Tatta, responsable volet orthophonie ainsi que Mmes Myriam Babai, Marie-Pierre Caouette, Suzanne Dionne et Mélissa Sauvé, orthophonistes, et Isabelle Messier, Nada Roumy et Julie St-Yves, audiologistes, à titre de membres;
- comité communication : Mme Isabelle Bélanger, orthophoniste, responsable ainsi que Mmes Marie-Pierre Caouette, Isabelle Messier et Stéphanie Villeneuve, orthophonistes, à titre de membres;
- comité accueil, audio-visuel et logistique : Mme Patricia Perez, orthophoniste, responsable ainsi que Mmes Suzanne Dionne, Danielle Martineau et Stéphanie Villeneuve, orthophonistes, à titre de membres;
- comité social, touristique et exposants : Mme Cecilia Mendoza, orthophoniste, responsable ainsi que Mmes Francine Bourque, Josée Larocque, Carmen Phénix et Mélissa Sauvé, orthophonistes, à titre de membres.

Prix et lauréats

- Accorder le Prix *Germaine Huot* à M. Yvon Blais, orthophoniste.
- Remettre un Prix *Cardozo-Coderre 2007* à chacun des finissants des programmes d'orthophonie suivants : M. Charles Martin (Université de Montréal), Mme Gabrielle Pharand-Rancourt (Université McGill) et Mme Julie Bélanger (Université Laval).
- Décerner une motion de félicitations à :
 - M. Éric Bégin, audiologiste, et Mme Christiane Morrow, orthophoniste, pour le travail accompli pendant leur mandat d'administrateur;
 - aux membres du comité audiologie qui ont travaillé à produire le *Rapport sur l'utilisation des émissions otoacoustiques*.

Règlementation

- Adopter le *Règlement modifiant le règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;
- Amorcer les travaux en vue de modifier le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OOAQ* pour que le comité administratif prenne la décision d'accorder ou non une équivalence de diplôme ou de la formation sur recommandation du comité d'admission et que, lors d'une demande de révision, soit constitué un comité de révision formé de membres du Bureau autres que ceux qui siègent au comité administratif.

Hommages



Prix Germaine Huot 2007

Dans l'ordre habituel :

MM Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre et Yvon Blais, orthophoniste, lauréat du prix, ainsi que Mme Germaine Huot, C.M., C.Q.



Prix Cardozo-Coderre 2007

De gauche à droite :

Mme Lucie Labbé, directrice de comptes, La Personnelle, assurances générales; Mme Gabrielle Pharand-Rancourt, MSc. A., orthophoniste; M. Charles Martin, MPO, orthophoniste; Mme Julie Bélanger, MSc. O, orthophoniste et M. Louis Beaulieu.

Syndic

Nicole Archambault Moreno

Mandat

Le syndic a pour fonction principale de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre a commis une infraction au *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre, dont le *Code de déontologie* et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au comité de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt d'une plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

De plus, le syndic procède à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la Conciliation et l'arbitrage des comptes.

Il procède également aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

Enfin, il informe le public et les membres en ce qui a trait aux diverses lois du domaine de la santé et de l'éducation et à la réglementation de l'Ordre en rapport avec la pratique professionnelle.

Appels

Une cinquantaine d'appels ont été dirigés vers le bureau du syndic pour information. Les membres, tout comme le public, se sont prévalus de ce service.

Dossiers

Dans un (1) dossier resté ouvert à la fin de la période précédente, la décision a été prise après enquête qu'il n'y avait pas matière à porter plainte.

Sept (7) nouveaux dossiers, visant 8 membres de l'Ordre, ont été ouverts durant la période 2007-2008 et portaient sur les sujets suivants :

- demande de rapport (2);
- déclassement suite à un rapport (1);
- bris du secret professionnel et conflit d'intérêts (1);
- faux reçus (1);
- qualité de l'exercice (2).

Deux (2) de ces dossiers ont été fermés avec décision de ne pas porter plainte contre les 2 membres visés.

Cinq (5) dossiers demeurent ouverts à la fin de la période.

Conciliation et arbitrage des comptes

Une (1) nouvelle demande de conciliation a conduit à une entente, alors qu'une (1) autre demande reçue au cours de la période précédente a échoué.

Une (1) demande d'arbitrage a été reçue. Le montant en litige étant inférieur à 1 000 \$, le conseil d'arbitrage a été constitué de Mme Danielle Noreau, orthophoniste, qui a tenu une (1) audience. La sentence arbitrale a été rendue et le compte en litige a été diminué.

Usurpation de titre et activités réservées

Deux (2) personnes ont fait usage du titre d'orthophoniste sans y avoir droit. La première a été avisée par une lettre du syndic, et dans le deuxième cas, la secrétaire générale de l'Ordre a attesté de l'absence d'inscription de cette personne au Tableau des membres de l'Ordre auprès de la personne soi-disant lésée.

Par ailleurs, 5 dossiers ont été ouverts concernant les actes réservés en orthophonie et en audiologie. Dans un (1) des dossiers, une lettre d'avertissement a été envoyée. Les 4 autres dossiers demeurent ouverts. Aucune poursuite pénale n'a été entreprise.

Membres

Carmen Phénix, orthophoniste, présidente
 Éric Bégin, audiologiste
 Marthynne Brazeau, audiologiste
 Carolyn Cronk, orthophoniste
 Louise Duchesne, orthophoniste
 Julie Klein, orthophoniste

Réunions

Le comité a tenu 13 réunions :

17 avril 2007	25 octobre 2007
29 mai 2007	12 décembre 2007
31 juillet 2007	18 décembre 2007
4 septembre 2007	22 janvier 2008
6 septembre 2007	18 février 2008
25 septembre 2007	18 mars 2008
16 octobre 2007	

Mandat

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger (hors du Québec et hors du Canada) et faire les recommandations au Bureau concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de 5 ans. Faire les recommandations au Bureau.
- Étudier les dossiers des candidats, détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne, demandant une première admission à l'OOAQ tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de 5 ans.
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ suite à une absence de plus de 5 ans.
- Tout autre mandat confié par le Bureau de l'OOAQ.

Réalizations

- 1. Le comité a étudié :
 - 15 dossiers de candidats diplômés à

l'étranger demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie (incluant ceux demandant une équivalence partielle de la formation) et 10 dossiers de candidats ayant complété les exigences pour obtenir l'équivalence en orthophonie;

- 6 dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie;
- aucun dossier de candidats diplômés à l'étranger en audiologie.

Le lecteur peut se référer au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des détails des recommandations.

- 2. Le comité a aussi étudié : Deux (2) dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu ce diplôme plus de 5 ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ou demandant une réinscription après une absence de plus de 5 ans.

Les 2 candidats avaient maintenu leurs compétences au cours des 5 dernières années. Donc, leur admission ou réinscription au Tableau des membres à l'Ordre a été recommandée sans autres formalités.

- 3. Le comité a reçu le mandat de donner un avis concernant les nouvelles catégories de permis qui pourraient être mises en place au cours de la prochaine année, soit les permis sur permis, les permis temporaires restrictifs et les permis spéciaux (restrictifs permanents). L'avis a été remis au Bureau de l'OOAQ en mars 2008.

- 4. La présidente du comité a participé à la sixième mission de recrutement en Belgique qui s'est déroulée du 1 au 5 mai 2007, sous la direction de Recrutement Santé-Québec. Les directrices des programmes universitaires de licence en logopédie des universités de Liège et de Louvain-la-Neuve

Dossiers étudiés au comité d'admission

Demandes d'équivalence du diplôme en orthophonie obtenu à l'étranger	Équivalence complète recommandée en orthophonie	Équivalence partielle recommandée en orthophonie	Recommandations de refus d'équivalence en orthophonie	
6	3	0	3	

Demande d'équivalence de diplôme en audiologie : 0

Demandes d'équivalence de la formation en orthophonie	Recommandations d'équivalence complète en orthophonie car les candidats ont complété la formation manquante	Recommandations d'équivalence partielle devant être complétée par des cours et des stages en vue d'une équivalence en orthophonie	Dossiers non finalisés en orthophonie	Recommandations de refus d'équivalence de la formation en orthophonie
25	10	10	2	3

Demande d'équivalence de diplôme en audiologie : 0

ont collaboré à l'opération en faisant la promotion de la mission auprès de leurs finissants et en mettant des locaux à la disposition des membres de la mission.

- 48 candidates finissantes ont été rencontrées individuellement ou en groupe.
- 17 candidates ont été rencontrées en entrevue de sélection.
- 8 des 16 candidates retenues sont arrivées au Québec entre août 2007 et mars 2008 : 7 exercent dans un établissement de santé et une en scolaire. Une autre candidate devrait arriver au Québec en juin 2008. Les autres candidates ont reporté leur projet de venir travailler au Québec.

5. La présidente du comité, déléguée par l'Alliance des ordres en orthophonie et en audiologie au Canada, a poursuivi son mandat au Bureau d'agrément du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie

(CAPUC-AO). Ce Bureau coordonne et surveille l'examen d'agrément des programmes d'études de deuxième cycle en orthophonie et en audiologie et il prend les décisions concernant l'agrément de ces programmes universitaires canadiens.

Activités relatives à la délivrance des permis d'orthophoniste et d'audiologiste

	Orthophonie	Audiologie	Total
Diplômes donnant ouverture au permis, article 184 du <i>Code des professions</i>	97	10	107
Diplômes obtenus au Canada, hors du Québec	13	5	18
TOTAL	110	15	125

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs et spéciaux

	Reçue(s)		Acceptée(s)		Refusée(s)		Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
	O	A	O	A	O	A	O	A
Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	1	1	0	0	0	0
Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes de permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^{er} de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	10	0	10	0	0	0	0	0
Demandes de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^e de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0	0	0	0	0

O = orthophoniste

A = audiologiste

Membres désignés

PAR L'ORDRE :

Louis Beaulieu, président du comité et président et directeur général de l'Ordre

Carmen Phénix, présidente du comité d'admission

PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC :

Louise Getty, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal

Shari Baum, directrice de l'École des sciences de la communication humaine, Université McGill

PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION :

Isabelle Augustin, représentante de la ministre de l'Éducation remplacée temporairement par Anne Robitaille, puis par Lucie Vézina en novembre 2007.

OBSERVATEURS (AVEC DROIT DE PAROLE) :

Joël Macoir, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval

Mandat

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

Réunions

Le comité a tenu 2 réunions au cours du présent exercice les 4 avril et 16 octobre 2007.

Réalisations

Les questions relatives à la pénurie d'orthophonistes et d'audiologistes et à la nécessité de former plus d'étudiants dans les universités québécoises ont encore une fois fait l'objet de plusieurs discussions au comité.

Il appert de ces échanges que les projets de clinique universitaire, une des deux conditions à une augmentation des cohortes d'étudiants, progressent de manière suffisamment rapide pour espérer qu'elles voient le jour très bientôt. Il en va de même pour la seconde condition relativement à l'embauche de nouveaux professeurs, notamment à l'Université Laval qui a pu recruter de nouveaux professeurs. Il appert donc que les cohortes augmenteront à 70 places en orthophonie et à 35 places en audiologie à l'Université de Montréal et à 42 places en orthophonie à l'Université Laval. Le nombre de places en orthophonie demeurera le même à l'Université McGill, soit 28.

Le comité a été saisi de la volonté gouvernementale de voir les ordres explorer les questions entourant la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment en lien avec la possibilité de délivrer de nouvelles formes de permis, soit des permis sur permis, des permis restrictifs temporaires ou des permis restrictifs permanents. À cet effet, les universités ont mentionné souhaiter suivre les travaux de l'Ordre mais ont indiqué qu'il leur apparaît difficile, de prime abord, d'accueillir plus d'étudiants en formation d'appoint, compte tenu des efforts substantiels qui leur sont demandés pour accueillir un nombre plus important d'étudiants en formation initiale. Le comité a convenu, que même avec

l'apport de ressources additionnelles, il serait fort exigeant, à court terme, de développer sur tous les plans à la fois. Par ailleurs, on convient de l'intérêt de prévoir des formations d'appoint et chacun des membres du comité poursuivra sa réflexion. À cet effet, il demeure essentiel que le financement soit au rendez-vous.

L'Ordre a réitéré qu'il serait opportun que des mesures facilitantes à l'intention des professionnels détenteurs d'un permis temporaire d'exercice et ayant un statut d'immigrant temporaire existent, tout particulièrement dans les cas où il y a pénurie de main-d'œuvre, afin qu'ils puissent s'inscrire à des formations d'appoint à des tarifs comparables à ceux demandés aux étudiants originaires du Québec ou ayant un statut de résident permanent.

Le projet de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal de faire passer le programme d'audiologie au niveau du doctorat (D. Aud.) a été de nouveau discuté au comité. Un comité *ad hoc* sur la formation des audiologistes a été constitué au sein de l'Ordre. Participent à ce comité des représentants de l'Université de Montréal et de l'Ordre. Le principal objectif du comité est d'établir quels sont les besoins de formation des futurs audiologistes pour l'exercice professionnel actuel à la fine pointe tout en projetant sur un horizon de 10 ans. Subséquemment, la question du D. Aud. sera considérée à la lumière de l'analyse des résultats de cette consultation qui sera menée auprès des membres, notamment en lien avec un besoin de rehausser la formation initiale.

Finalement, les membres et participants du comité ont échangé sur plusieurs dossiers, notamment celui de l'Office des personnes handicapées du Québec visant le développement d'un référentiel de compétences sur la question des déficiences et handicaps ainsi que sur le projet pancanadien de développement d'un référentiel de compétences en audiologie et en orthophonie.

Comité d'inspection professionnelle

Comités statutaires

Membres

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, présidente
Sonia Chabot, orthophoniste
France Désilets, audiologiste
(en remplacement de Linda Gagnon d'avril à juin 2007)
Linda Gagnon, audiologiste
(jusqu'en février 2008 - absente d'avril à juin 2007)
Donald Lafrenière, audiologiste
Karine Marcotte, orthophoniste

Inspecteurs

France Lacombe^{1,3} Donald Lafrenière¹
Maxianne Berger¹ Richard Laroque¹
Renée Boisclair Papillon² Marie-Claude Leclerc²
Anne Bonhomme² Karine Marcotte²
Sonia Chabot² Danielle Noreau²
Lorna Dowson¹ Claudine Paris²
Céline Giroux² Maryse Poisson²

¹ audiologiste ² orthophoniste
³ secrétaire du comité

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection (programme de surveillance générale des professions) qu'il détermine et que le Bureau approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 10 réunions régulières, 2 réunions spéciales, 1 audition et 1 réunion avec les inspecteurs.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Au cours de l'année 2007-2008, le CIP a réalisé 115 activités d'inspection sur les 160 activités d'inspection prévues à son programme, soit 45 visites d'inspection générale et 70 activités d'inspection indirecte (questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice).

Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique

Milieu de travail	O	A	O-A	Total
Santé	8	0	-	8
CH	2	0	-	2
CHSLD	0	0	-	0
CLSC	1	0	-	1
CR	5	0	-	5
Scolaire	14	-	-	14
Privé	19	4	-	23
TOTAL	41	4	0	45

O = orthophoniste A = audiologiste O-A = orthophoniste-audiologiste

Tableau 1

Pour l'ensemble de ces visites et questionnaires, des rapports de vérification ont été dressés. De plus, il a mené 3 enquêtes particulières sur la compétence professionnelle de membres dont une (1) qui se poursuivra en 2008-2009.

► Les visites d'inspection ont été réalisées auprès de 41 orthophonistes et 4 audiologistes.

- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 8 dans le milieu de la santé, 14 en milieu scolaire et 19 en pratique privée.
- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 4 en pratique privée. (voir tableau 1, ci-dessus).

Ces visites d'inspection ont été menées dans 9 régions du Québec (voir tableau 2, ci-contre).

► Les inspections indirectes ont été réalisées auprès de 59 orthophonistes et 11 audiologistes (voir tableau 3, page 21).

- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 25 dans le milieu de la santé, 32 en scolaire et 2 en pratique privée.
- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 10 dans le milieu de la santé et 1 en pratique privée.

Ces inspections indirectes ont été menées dans 11 régions du Québec (voir tableau 4, page 21).

Répartition des visites d'inspection par profession selon les régions du Québec

Régions	O	A	O-A	Total
01	-	-	-	-
02	-	-	-	-
03	6	2	-	8
04	1	-	-	1
05	2	-	-	2
06	18	2	-	20
07	-	-	-	-
08	-	-	-	-
09	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
12	-	-	-	-
13	1	-	-	1
14	2	-	-	2
15	3	-	-	3
16	7	-	-	7
17	1	-	-	1
18	-	-	-	-
TOTAL	41	4	0	45

Tableau 2

Enquêtes particulières sur la compétence

Les 3 enquêtes sur la compétence professionnelle : 2 ont été à l'initiative du CIP et une à la demande de la syndique. De ces 3 enquêtes, une a mené le CIP à recommander au Bureau de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du *Code des professions*, soit d'obliger le membre à compléter avec succès un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer ses activités professionnelles. Le Bureau a approuvé en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle. Les résultats de la deuxième enquête n'ont pas mené le CIP à émettre des recommandations au Bureau tandis que la troisième enquête n'était pas finalisée au 31 mars 2008.

Critères de sélection

Les membres visités ont été choisis parmi ceux qui n'avaient jamais été inspectés et qui travaillent en solo. S'ajoutent ceux pour qui une visite faisait suite à une recommandation du CIP ou à une demande acheminée au CIP par une instance de l'Ordre. Les membres dont l'inspection s'est faite par questionnaire ont été choisis parmi ceux qui travaillent au sein d'un groupe d'orthophonistes ou d'audiologistes et dont une ou plusieurs activités d'inspection avaient déjà eu lieu dans ces milieux.

Autres réalisations

Au cours de ses réunions, en plus des activités d'étude des rapports d'inspections directes et indirectes qui leur ont été soumis, les membres du CIP ont traité de certaines problématiques ou questions. Ainsi, les membres ont :

- pris position relativement à certains articles du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux de l'OOAQ*;
- mis à jour la liste des recommandations aux membres inspectés et destinée aux inspecteurs;
- pris position sur la conservation des éléments du dossier d'inspection professionnel des membres;
- étudié le guide sur la tenue des dossiers, préparé par Céline Giroux, orthophoniste et conseillère aux affaires professionnelles.

Articles parus dans *Parenthèses* traitant de sujets en lien avec la tenue des dossiers et des bureaux

Les sujets qui font l'objet d'articles en lien avec de interrogations manifestées par les membres :

- Le consentement aux services professionnels (avril 2007).
- Autorisation de divulgation d'information (juin-juillet 2007).
- L'émission de reçus en bureau privé (novembre-décembre 2007).
- Intervention auprès d'un membre de la famille (mars 2008).

Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique

Milieu de travail	O	A	O-A	Total
Santé	25	10	-	35
CH	8	7	-	15
CHSLD	0	0	-	0
CLSC	0	0	-	0
CR	17	3	-	20
Scolaire	32	0	-	32
Privé	2	1	-	3
TOTAL	59	11	0	70

O = orthophoniste A = audiologiste O-A = orthophoniste-audiologiste

Tableau 3

Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec

Régions	O	A	O-A	TOTAL
01	2	-	-	2
02	-	-	-	-
03	5	1	-	6
04	-	1	-	1
05	-	-	-	-
06	25	5	-	30
07	-	-	-	-
08	2	-	-	2
09	-	-	-	-
10	-	1	-	1
11	-	-	-	-
12	2	1	-	3
13	-	-	-	-
14	3	-	-	3
15	3	1	-	4
16	16	1	-	17
17	1	-	-	1
18	-	-	-	-
TOTAL	59	11	0	70

Tableau 4

Comité de réglementation

Membres

Louis Beaulieu, président et directeur général
Lucie Provencher, directrice générale adjointe
et secrétaire de l'Ordre
Geneviève Lemieux, orthophoniste
Christiane Morrow, orthophoniste
M^e André Thauvette, conseiller juridique

Mandat

Élaborer ou réviser des projets de règlement de l'Ordre.

Réunion

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'exercice. Les projets de règlement ont été révisés et étudiés au comité administratif avant d'être soumis pour approbation au Bureau de l'Ordre.

Comité de révision

Membres

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, présidente
James Archibald, administrateur du Bureau de l'OOAQ
(nommé par l'Office des professions)
Marthyne Brazeau, audiologiste
Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste, secrétaire
Benoît Tétreault, orthophoniste

Mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique ou du sydic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline (art.123.3. *Code des professions*).

Réunion

Au cours du présent exercice, la comité s'est réuni 1 fois.

Demande reçue

Le comité a reçu 1 demande d'avis. Le comité a rendu l'avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline. Cet avis fut expédié au demandeur et à la syndique.

Comité de discipline

Membres

M^e Jacques Lamoureux, président
Colette Castonguay, orthophoniste
Lucie Morin, orthophoniste
Valérie Tremblay, audiologiste
Johanne St-Cyr, orthophoniste
Ginette Diamond, orthophoniste
Thérèse Kirouac, secrétaire

Mandat

Le comité de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

Réunion

Au cours du présent exercice, le comité de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a tenu aucune séance.

Membres

- ¹ Martin Forest, président
(à partir du 9-11-2007)
² Marie-France Handfield, présidente
(jusqu'au 9-11-2007)
¹ Chantal Beauregard (jusqu'au 7-06-2007)
¹ Marie-Ève Caty
¹ Annie Delyfer
¹ Nathalie Demers (jusqu'au 1-06-2007)
¹ Christianne Giard
² Marie-Claude Godin
² Marie-Soleil Houde
¹ Marie-Josée Landry
¹ Louise Ricard

¹ orthophoniste ² audiologiste

Mandats

Organiser des activités de formations continues répondant aux besoins de l'ensemble des membres. Établir un partenariat avec divers établissements offrant de la formation continue aux membres.

Réunions régulières

Le comité s'est réuni à 3 reprises, soit le 28 juin 2007, le 19 octobre 2007 et le 22 février 2008.

Réalisations

Trois (3) activités ont été organisées par le comité, soit 2 en orthophonie et 1 en audiologie. Toutes ces formations ont eu lieu dans la grande région de Montréal, bien que l'une d'entre elles a fait l'objet d'une diffusion simultanée dans plusieurs régions.

Le comité de formation continue a procédé à plusieurs changements cette année. En plus d'offrir 3 formations de qualité à ses membres dans les champs de l'orthophonie et de l'audiologie, il a repensé son fonctionnement interne dans le but de faciliter et de rendre plus accessible les différentes formations et de prendre plus facilement le pouls de ses membres.

Voici donc les différents changements dans l'organisation du comité :

Étant donné la démission de la présidente, Mme Marie-France Handfield, audiologiste, afin de se consacrer

prioritairement à l'organisation du congrès de l'OOAQ, c'est M. Martin Forest, orthophoniste, qui a pris la relève de Mme Handfield et ce, pour une période de 3 ans.

Des liens ont été renforcés avec les universités québécoises offrant les programmes d'orthophonie et d'audiologie dans le but d'harmoniser les différentes formations au cours de l'année.

Mme Carmen Phénix a été nommée agente de liaison entre le CFC et la permanence de l'Ordre en vue de faciliter la gestion du budget et l'organisation logistique des formations.

La mise à jour des procédures et règlements du comité de formation continue est un dossier présentement en chantier, l'objectif étant de faciliter le travail des membres du CFC en éclaircissant certains points.

Étant donné la présence de l'agente de liaison, le nombre au sein du comité est maintenant de 8 membres. Tous les postes ont été pourvus et ceux-ci correspondent aux différents champs d'intervention des orthophonistes et audiologistes.

Formations organisées par le comité

Titre de la formation	Conférenciers	Nombre de participants	Durée
<i>Dysarthrie II</i> Septembre 2007	Marie Julien, orthophoniste et Michel Gerber, instructrice senior Bobath	23	7 h
<i>Contrôle des infections en audiologie</i> Octobre 2007	Mme A.U. Bankaitis, Ph.D., FAAA	30	4 h
<i>Traitement de la voix</i> Novembre 2007	Louise Ouellet, orthophoniste	31	12 h/ 2 jours

Tableau 1

Formations organisées par l'OOAQ

Titre de la formation	Conférenciers	Nombre de participants	Durée
<i>Journée clinique des orthophonistes en CSSS, mission CLSC</i> - Juin 2007	Danielle Fournier, orthophoniste	40	7 h
<i>Processus de production du handicap/Troubles primaires du langage, dysphasie</i> - Mars 2008	Céline Giroux; Johanne St-Cyr; Geneviève Boivin; Elin Thordardottir; Manon Poulin; Marie-Claude Hénault; Isabelle Greffard; Annie Vachon; Chantal Pelletier; Bernadette Buttiens; Marie-Claude Burté et Lucie Morin	427	14 h

Tableau 2

Les comités facultatifs

Comité d'audiologie

Membres

Éric Bégin, audiologiste
Marie-Ève Lessard, audiologiste
Laurence Martin, audiologiste
Sophie Waridel, audiologiste
(démission en cours d'année en raison de son poste à la vice-présidence de l'OOAQ)

Fonction du comité

Collaborer à la définition des normes de pratique en audiologie pour les membres.

Réunion

Aucune activité ou réunion n'a été tenue au cours de l'année 2007-2008.

Comité de communication

Membres

Anne de la Durantaye, orthophoniste, présidente
Stéphanie Archambault, orthophoniste
Sandra Darbouze, audiologiste
Sylvie Roberge, secrétaire aux communications

Fonctions du comité

- Réaliser les activités de communication planifiées pour le mois de la communication 2007 et de ses troubles.
- Planifier le mois de la communication 2008 et réviser les activités suivantes : • *Concours Villes et villages paisibles*^{MC} ; • *Journée sans bruit* dans les écoles primaires ; • site Internet : *Opération générations*.

Réunions

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

- *Mois de la communication et de ses troubles : mai 2007*

- *Opération générations*

Le comité de communication a créé une trousse d'information en ligne sur un site Web connexe à celui de l'OOAQ : « Opération générations ». L'objectif est de proposer des moyens aux enfants ainsi qu'aux personnes âgées pour favoriser la communication et ainsi briser l'isolement. On y aborde les problèmes de communication tout en suggérant des stratégies, des moyens et des activités qui aident à maintenir l'échange et les relations intergénérationnelles. Aussi, une conférence de presse a été organisée le 15 mai 2007 avec la participation de Mme Jeanine Sutto, comédienne, qui a agi comme porte-parole.

- *Journée sans bruit dans les écoles*

Le 23 mai 2007 l'Ordre a organisé pour la troisième année consécutive la « Journée sans bruit » dans neuf écoles situées dans 5 régions du Québec. Les élèves de 5^e ou 6^e année du primaire ont reçu le matériel d'information sur le bruit et ils ont été sensibilisés par des audiologistes aux effets néfastes d'une exposition prolongée au bruit. Les élèves ont proposé des idées pour réduire le bruit dans leur environnement.

- *Prix Villes et villages paisibles*

La deuxième édition du prix a été annoncée par communiqué de presse avec la firme Simard Hamel Communication. Une lettre a été envoyée directement aux municipalités afin d'annoncer le début des mises en candidatures et de les informer des modalités de participation.

- *Retombées médiatiques*

La couverture de presse a été importante tant dans les médias écrits qu'à la radio, la télévision ou les médias électroniques. En effet, une soixantaine de parutions ont été recensées soit près de 20 articles, plus de 15 interventions radio ou télévision et près de 20 parutions dans les cybermédias.

► *Planification du mois de la communication et de ses troubles, édition 2008*

- *Opération générations*

En 2008, le site aura une section supplémentaire visant l'entourage des personnes âgées et les intervenants dans les CHSLD. Le slogan choisi est « Pour nos aînés, je passe à l'action ! ». Les membres du comité de communication ont préparé de l'information qui viendra enrichir le site Internet. L'information visera les aidant afin de les outiller tout en les invitant à poser une action concrète pour favoriser la communication et améliorer leurs échanges avec les aînés.

- *Journée sans bruit dans les écoles*

Les membres du comité de communication ont révisé les documents qui seront remis aux élèves qui participeront à la 4^e édition de la journée sans bruit. Ils ont fait des corrections et des suggestions pour améliorer les documents.

- *Villes et villages paisibles*^{MC}

Les membres du comité de communication ont révisé le formulaire de mise en candidature et ont suggéré des améliorations dans le but de le simplifier.

Comité des publications

Membres

Brigitte Stanké, orthophoniste, responsable du comité (*jusqu'en juin 2007*)
Myriam Dicaire, audiologiste (*à partir d'octobre 2007*)
Kamvidie Dikamba, orthophoniste
Marie-Claude Gallichan, audiologiste
Myriam Mathon, orthophoniste
Véronique Montreuil-Jacques, audiologiste (*à partir d'octobre 2007*)
Sylvie Roberge, secrétaire aux communications

Fonctions du comité

- Réaliser les numéros de la revue professionnelle de l'Ordre, *Fréquences*, selon les thèmes établis.
- Étudier les questions relatives aux publications de l'Ordre et faire les

recommandations appropriées à la direction de l'OOAQ.

Réunions

Le comité a tenu 4 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le comité a réalisé 4 numéros de la revue *Fréquences* portant sur les thèmes suivants :

- Volume 19 n° 1 : *Troubles envahissants du développement – Autisme*, mai 2007;
- Volume 19 n° 2 : *Les implants de l'oreille*, septembre 2007;
- Volume 19 n° 3 : *La compréhension à l'oral et à l'écrit chez l'enfant et l'adulte*, décembre 2007;
- Volume 19 n° 4 : *La Dyspraxie*, mars 2008.

Comité d'orthophonie scolaire

Membres

Lucie Larose, orthophoniste, présidente
Nicole Boivin, orthophoniste
Isabelle Bouchard, orthophoniste
Pascale Boucher, orthophoniste
Christine Bourdages, orthophoniste
Nicole Fortier, orthophoniste
José Pouliot, orthophoniste

Fonctions du comité

- Contribuer à la promotion et au développement de l'orthophonie en milieu scolaire.
- Favoriser la concertation des orthophonistes en milieu scolaire.
- Participer à la formation continue des orthophonistes en milieu scolaire.

Réunions

Le comité a tenu 4 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Rédaction de l'*Avis sur l'enseignement de l'anglais au premier cycle du primaire*

pour les élèves présentant une déficience langagière ou un trouble du langage en lien avec le mémoire de l'OOAQ de 2001. Cet avis vise à soutenir les orthophonistes dans l'élaboration de recommandations visant le soutien à des élèves au regard des modifications au Régime pédagogique, instaurées en 2006, qui introduisent l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au premier cycle du primaire.

► Préparation d'un sondage sur les effectifs en orthophonie dans les commissions scolaires

En 1997, l'Ordre publiait les résultats d'un sondage sur les effectifs en orthophonie dans les commissions scolaires. Depuis, l'ajout de plusieurs diplômé(e)s aux effectifs en scolaire et des déplacements vers d'autres lieux de travail ou même à la retraite, ainsi que la fusion des commissions scolaires ont modifié le portrait de la distribution des services d'orthophonie en scolaire par régions administratives. Cette opération permettra de comparer l'état des effectifs en orthophonie 10 ans après la fusion des commissions scolaires et de constater comment l'accessibilité des services a évolué.

► Préparation d'un sondage sur les facteurs de motivation à travailler en milieu scolaire

Sachant que les conditions d'exercice ont beaucoup évolué dans les milieux de travail, un sondage à caractère qualitatif fournira un éclairage ponctuel sur la situation de la pratique professionnelle en orthophonie pour la clientèle scolaire.

Comité orthophonie-audiologie en CLSC

Membres

Anne-Marie Deschênes, orthophoniste, présidente
Andréanne Belzile, orthophoniste (départ durant l'été 2007 pour congé de maternité)
Jasmine Fecteau, orthophoniste (départ durant l'été 2007 pour congé de maternité)

Fonction du comité

Les mandats rencontrés par le comité sont en lien avec la définition et la promotion de la pratique de première ligne en CLSC dans le continuum de services.

Réunion

Le comité a tenu une (1) réunion au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

- L'analyse des résultats du « Questionnaire sur la pratique orthophonique à mission CLSC au sein des Centres de Santé et Services sociaux » et production d'un document faisant état de notre analyse et de pistes de réflexion.
- Terminer l'organisation de la « Journée clinique des orthophonistes en CSSS, mission CLSC ».
- Actualisation de la journée qui a eu lieu le 8 juin 2007.

Prix Germaine Huot

Membres

Germaine Huot, orthophoniste et audiologiste, présidente
Renée Ledoux, audiologiste
Micheline Pelletier, orthophoniste

Fonctions du comité

Étudier les candidatures de membre ou de groupe de membres au Prix Germaine Huot et formuler les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

Réunion

Le comité a tenu une (1) réunion pendant l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le comité a étudié les candidatures présentées et il a formulé sa recommandation au Bureau de l'Ordre.

Les comités *ad hoc*

Comité *ad hoc* 1^{re} et 2^e lignes en audiologie

Membres

Mireille Beaudoin, audiologiste
Caroline Blais, audiologiste
Marthyne Brazeau, audiologiste
Anne-Marie Hurteau, audiologiste
Stéphane Lefebvre, audiologiste
Louis Beaulieu, président et directeur général

Fonction du comité

Préparer un document de réflexion sur les rôles de l'audiologiste en 1^{re} comme en 2^e ligne de services en vue d'assurer des services de qualité à la population au bon endroit, dans une perspective de protection du public.

Réunions

Le comité a tenu 3 réunions pour l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le comité a étudié les définitions des services dit de 1^{re} et de 2^e lignes en santé. Suite aux discussions, il a préparé une segmentation des rôles de l'audiologiste. Il est en phase de rédaction d'un document de réflexion et d'orientation en vue d'en discuter avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Comité *ad hoc* sur la définition des troubles primaires du langage/dysphasie

Membres

Geneviève Boivin, orthophoniste, présidente
Bernadette Buttiens, orthophoniste
Ginette Diamond, orthophoniste
Lyne Gingras, orthophoniste
Céline Giroux, orthophoniste
Marie-Claude Hénault, orthophoniste
Lucie Morin, orthophoniste

Chantal Pelletier, orthophoniste
Louis Beaulieu, président et directeur général

Fonctions du comité

Finaliser les travaux entrepris en matière de définition et d'évaluation des troubles primaires du langage/dysphasie à l'intention des orthophonistes. Organiser une formation sur ces aspects et notamment sur le processus de production du handicap.

Réunions

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Au cours de l'exercice, le comité s'est principalement concentré à préparer la formation qui s'est tenue en mars 2008. Il a aussi finalisé la révision des grilles d'habitude de vie liées à la communication en collaboration avec le RIPPH.

Comité *ad hoc* sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit chez les jeunes

Membres

Pascal Lefebvre, orthophoniste, président
Yvon Blais, orthophoniste
Françoise Crête, orthophoniste
Véronique Dalpé, orthophoniste
Audrey Fortin, orthophoniste
Marie-Josée Gagnon, orthophoniste
Céline Giroux, orthophoniste
Louise Lafleur, orthophoniste
Josée Larocque, orthophoniste
Lucie Larose, orthophoniste
Marie-Catherine St-Pierre, orthophoniste

Fonction du comité

Développer des guides de pratique en langage écrit à l'intention des orthophonistes qui interviennent avec les jeunes (0 à 18 ans).

Réunions

Le comité a tenu 12 réunions dont une (1) sur une durée de 2 jours.

Résumé des activités réalisées

Le comité a poursuivi ses travaux de rédaction de guides cliniques pour l'évaluation, le traitement et l'intervention en troubles du langage écrit chez les jeunes.

Comité *ad hoc* sur l'encadrement des tiers

Membres

Céline Giroux, orthophoniste
Véronique G. Boivin, orthophoniste
Francine Côté, orthophoniste
Chantal Desmarais, orthophoniste
Marie-Annick Guénette, orthophoniste
Manon Martineau, orthophoniste
(jusqu'en novembre 2007)

Fonction du comité

Développer un document d'orientation à l'intention des orthophonistes pour l'intervention en complémentarité avec des collaborateurs en vue de favoriser des actions toujours plus performantes et sécuritaires pour les clients et leur environnement.

Réunions

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Au cours de l'exercice, le comité a poursuivi ses travaux par des échanges sur les principaux enjeux et sur la rédaction du rapport qui devront paraître fin 2008.

Comité *ad hoc* sur les émissions otoacoustiques

Membres

Éric Bégin, audiologiste
Line Pelletier, audiologiste
Christiane Provençal, audiologiste

Fonction du comité

Préparer un document de référence théorique et technique relativement à la question des émissions otoacoustiques pour l'évaluation

et l'intervention pour toutes les clientèles par l'audiologiste.

Réunions

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Au cours du présent exercice, le comité a finalisé ses travaux en vue de rendre disponible son rapport aux audiologistes.

Comité du 14^e congrès de l'Ordre

Membres

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, présidente
Myriam Babaï, orthophoniste
Isabelle Bélanger, orthophoniste
Marie-France Handfield, audiologiste
Cecilia Mendoza, orthophoniste
Isabelle Messier, audiologiste
Patricia Perez, orthophoniste
Carmen Phénix, orthophoniste
Caroline Tatta, orthophoniste

Fonction du comité

Organiser le 14^e congrès de l'Ordre. Quatre (4) sous-comités soutiennent la préparation du congrès. Il s'agit des sous-comités : • scientifique; • communications; • accueil, audiovisuel et logistique; • social, touristique et exposants.

Réunions

Au 31 mars 2008, le comité de direction a tenu 7 réunions.

Résumé des activités réalisées

Le comité de direction et les sous-comités se sont affairés à la préparation du 14^e congrès. L'élaboration du programme scientifique et les aspects logistiques ont constitué la majeure partie de leurs travaux.

Comité *ad hoc* de formation continue (*M.à.p.*) en ajustement des aides auditives

Membres

Lilliane Brunetti, audiologiste
Martine Gendron, audiologiste
François Joubert, audiologiste
France Lacombe, audiologiste
Sylvie Lepage Gagnon, audiologiste
Louise Perreault, audiologiste

Fonctions du comité

Élaborer, préparer et développer une formation de mise à jour et de perfectionnement sur les aides auditives à l'intention de l'ensemble des audiologistes.

Réunions

Le comité *M.à.p.* a tenu 8 réunions.

Résumé des activités réalisées

Coordonner le développement de la formation *M.à.p.* à l'intention des audiologistes en s'assurant de la qualité du contenu et l'harmonisation du déploiement des modules.

Comité *ad hoc* conjoint RRQ-OOAQ relativement aux troubles du langage

Membres

Bernadette Buttiens, orthophoniste
Julie Croteau, orthophoniste
Céline Giroux, orthophoniste
Sophie Lacour, orthophoniste
Christiane Morrow, orthophoniste
Suzanne Bernier, médecin évaluateur
Suzie Lehoux, médecin évaluateur

Fonctions du comité

Réviser les dispositions du règlement en lien avec les troubles de langage et formuler des recommandations en vue d'actualiser les critères pour les enfants présentant un trouble du langage.

Réunion

Pendant l'exercice 2007-2008 le comité a tenu une (1) rencontre.

Résumé des activités réalisées

Le comité a poursuivi ses travaux en vue de réviser les critères relatifs aux troubles du langage. Les travaux sont actuellement en attente d'une relance du côté de la RRQ.

Comité *ad hoc* sur la formation en audiologie

Membres

Tony Leroux, audiologiste
Mélanie Benoît, audiologiste
(jusqu'en février 2008)
Marie-Pier Champagne, audiologiste
(à partir de juin 2008)
Benoît Jutras, audiologiste
France Lacombe, audiologiste
Josée Lagacée, audiologiste
Pierre Poirier, audiologiste
Louis Beaulieu, président et directeur général

Fonction du comité

Préciser les besoins de formation des futurs audiologistes pour un exercice à la fine pointe de l'audiologie au Québec et dans un contexte nord-américain, notamment dans la perspective du Aud. D. qui s'implante de plus en plus aux États-Unis.

Réunions

Le comité a tenu 6 réunions et 1 focus groupe au cours de l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le comité prépare un sondage à l'intention des audiologistes sur les compétences requises pour un exercice actuel et performant de l'audiologiste sur une perspective de la prochaine décennie. Le comité a donc élaboré les questions du sondage. Après l'administration de ce questionnaire à l'automne 2008, le comité procédera à l'analyse des résultats et formulera des recommandations aux instances décisionnelles de l'Ordre.

Comité *ad hoc* sur les troubles du traitement auditif

Membres

Tony Leroux, audiologiste, président
Caroline Blais, audiologiste
Anne-Marie Hurteau, audiologiste
Benoît Jutras, audiologiste
Caroline St-Cyr, orthophoniste

Fonction du comité

Préparer et développer une position sur la définition, l'évaluation, le traitement et l'intervention en matière des troubles de traitement auditif pour une pratique à la fine pointe en audiologie.

Réunions

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'exercice 2007-2008. Le comité a terminé ses travaux.

Résumé des activités réalisées

Au cours du présent exercice, le comité a finalisé les travaux débutés il y a 3 ans. Le comité a aussi amorcé une réflexion sur la formation qui devrait suivre éventuellement.

Prix Cardozo-Coderre

Membres

Louise Coderre, orthophoniste et audiologiste, présidente
François Bergeron, audiologiste
Jeanne Claessen, orthophoniste
Ann Sutton, orthophoniste
Louis Beaulieu, président et directeur général

Fonctions du comité

Étudier les candidatures de finissants des programmes d'audiologie et d'orthophonie des universités québécoises aux Prix Cardozo-Coderre et formuler les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

Réunion

Une (1) réunion s'est tenue pour l'exercice 2007-2008

Résumé des activités réalisées

Le comité a étudié les candidatures présentées et il a formulé ses recommandations au Bureau de l'Ordre.

Bourse Raymond-Héty

Membres

François Bergeron, audiologiste, président
Michelyne Hubert, orthophoniste
Daphné Larose, orthophoniste

Fonctions du comité

Étudier les candidatures de membres à la Bourse Raymond-Héty et formuler les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

Réunion

Le comité a tenu une (1) réunion pendant l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le comité a étudié les candidatures présentées et il a formulé sa recommandation au Bureau de l'Ordre. Il s'est aussi penché sur le formulaire de mise en candidature et a proposé qu'une clarification y soit apportée.

Jury Concours Villes et villages paisibles^{MC}

Membres

Michel Picard, audiologiste, président
Jean Héty, avocat
Chantal Larocque, audiologiste
Richard Larocque, audiologiste
Louis Beaulieu, président et directeur général

Fonctions du comité

Étudier les candidatures des municipalités en lien avec le Concours Villes et villages paisibles^{MC} et formuler les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

Réunion

Le comité a tenu une (1) réunion pendant l'exercice 2007-2008.

Résumé des activités réalisées

Le jury a étudié les candidatures présentées dans le cadre de la 2^e édition du concours. Il a formulé sa recommandation au Bureau de l'Ordre. Il s'est également penché sur le formulaire de mise en candidature en vue de le simplifier.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie				
Moyen de garantie - Exemples	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie		
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres	
Contrat d'assurance	1127	1 000 000 \$	2 000 000 \$	
Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie				
Moyen de garantie - Exemples	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	4	1127	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemptions en vertu de l'article 2 du Règlement	5	749	Couverture équivalente à celle du règlement	

Tableau des membres

Répartition régionale au 31 mars 2008 des hommes membres de l'Ordre par classe de membres

		Régulier	Associé	Associé (P)	Externe	Temporaire	Retraité	Étudiant	Émérité	Invalide	Autorisation spéciale	Total Hommes
Région 01 Bas-Saint-Laurent	2											2
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	2											2
Région 03 Capitale-Nationale	15	3				1						19
Région 04 Mauricie	1	2										3
Région 05 Estrie	5							1				6
Région 06 Montréal	26				1		1					28
Région 07 Outaouais	5											5
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	1			1					1			3
Région 09 Côte-Nord	1											1
Région 10 Nord-du-Québec												0
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1											1
Région 12 Chaudière-Appalaches												0
Région 13 Laval	2	1		1								4
Région 14 Lanaudière	1	2										3
Région 15 Laurentides	1											1
Région 16 Montérégie	11	1										12
Région 17 Centre-du-Québec												0
Hors du Québec	3											3
Total au 31 mars 2008	77	9	0	2	1	1	1	1	1	0		93

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles 14¹

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2007 1771

Permis délivrés et inscriptions	128 ²
Membres réinscrits	6
Permis temporaires et inscriptions	12 ²
Autorisations spéciales (art. 39)	0
Équivalences de diplôme et de formation	30 ³

Radiations au Tableau					-41
Motifs :	O	A	O-A	Total	
refus OQLF	2			2	
démissions	21	3	1	25	
départ - extérieur	10			10	
non paiement	4			4	

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2008 1876

¹ Ce nombre est déjà comptabilisé au total des permis temporaires délivrés à l'ensemble des membres (voir tableau de « Répartition régionale » de cette page et de la suivante).

² Au total, il y a eu 140 premières inscriptions.

³ Les 30 équivalences de diplôme et de formation accordées ont mené à la délivrance d'un permis et sont donc incluses dans les permis délivrés ou les permis temporaires.

Aucune suspension, ni révocation de permis au cours de l'exercice.

Tableau des membres

Répartition régionale au 31 mars 2008 des femmes membres de l'Ordre par classe de membres

		Régulier	Associé	Associé (P)	Externe	Temporaire	Retraité	Étudiant	Émérité	Invalide	Autorisation spéciale	Total FEMMES
Région 01 Bas-Saint-Laurent	32								1			33
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	40			1	3				1			45
Région 03 Capitale-Nationale	193			1	1	3			3			201
Région 04 Mauricie	47		1									48
Région 05 Estrie	57	3	1		1							62
Région 06 Montréal	592	20	1	6	9		2	3	2			635
Région 07 Outaouais	66	1	1			1	1					70
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	20	1			4							25
Région 09 Côte-Nord	9											9
Région 10 Nord-du-Québec	2											2
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20					1						21
Région 12 Chaudière-Appalaches	67											67
Région 13 Laval	68	1										69
Région 14 Lanaudière	73	1										74
Région 15 Laurentides	91	1		2		1						95
Région 16 Montérégie	247	4	1	2	4	2			3			263
Région 17 Centre-du-Québec	31		2		1							34
Hors du Québec	7			19		2	2					30
Total au 31 mars 2008	1662	32	7	31	23	10	5	3	10	0		1783

Permis selon la catégorie (au 31 mars 2008)

Audiologiste	292
Orthophoniste	1567
Orthophoniste-audiologiste	17
Total	1876

Cotisation annuelle 2007-2008

Pour l'exercice 2007-2008, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2007 se répartissaient comme suit, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation :

membre régulier	560 \$
membre externe	280 \$
membre associé	420 \$
membre étudiant	280 \$
membre retraité	140 \$
membre invalide	140 \$
membre émérité	nil

Table des matières

Rapport des vérificateurs	31
État des revenus et dépenses	32
État du surplus	33
Bilan	33
Notes complémentaires	34
Annexe - Informations additionnelles	36

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2008 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Le 9 mai 2008

Samson Bélair/Deloitte &
Touche s.e.n.c.r.l.
Les Tours Triomphe
2540, boul. Daniel-Johnson
Bureau 300
Laval QC H7T 2S3
Canada

Tél. : 450-978-3500
Télec. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Revenus		
Cotisations des membres	980 044	816 696
Délivrance de permis et réinscription	25 250	23 276
Amendes	4 451	4 480
Registre de stagiaires	19 476	5 831
Examen pour équivalence de la formation	162	-
Frais d'études de dossiers	12 516	12 917
Services d'offre d'emploi	44 800	34 300
Ristournes - assurances	26 017	23 510
Revenus de placement	20 628	20 546
Colloque net des dépenses - annexe	22 130	14 094
Publicité	13 256	14 054
Guides et DVD - Dysphasie	3 348	6 398
Service de référence	11 700	12 001
Congrès net des dépenses - annexe	-	18 707
	1 183 778	1 006 810
Dépenses		
Salaires (comprend une partie des honoraires des inspecteurs)	580 745	503 697
Honoraires et frais de déplacement	12 177	16 040
Charges sociales	93 415	86 605
Charges locatives	68 241	60 879
Frais de courrier	31 298	37 527
Impression et photocopies	60 923	79 126
Frais de vérification	7 720	5 832
Contentieux et services juridiques	128 036	46 206
Frais d'assemblées et divers	24 066	22 220
Télécommunications	10 946	11 384
Dépenses des comités - annexe	35 097	48 372
Conseil interprofessionnel du Québec	9 017	8 625
Frais de réunions de bureau	21 529	25 688
Fournitures de bureau	5 498	4 806
Fournitures informatiques	21 776	24 899
Congrès, formation et perfectionnement	7 279	3 619
Communications et marketing	37 671	33 149
Examen pour équivalence de la formation	-	1 878
Amortissement	21 745	16 381
Avis légaux (publication)	822	-
Arbitrage	337	-
50 ^e anniversaire	-	1 026
	1 178 338	1 037 959
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	5 440	(31 149)

État du surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Investi en immobilisations \$	Non réservé \$	Total \$	Total \$
Surplus au début	55 381	44 742	100 123	131 272
Acquisition d'immobilisations	42 953	(42 953)	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(21 745)	27 185	5 440	(31 149)
Surplus à la fin	76 589	28 974	105 563	100 123

Bilan au 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIF		
À court terme		
Stocks	6 205	-
Débiteurs	55 083	64 007
Frais payés d'avance	14 275	13 794
Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 4)	2 500	-
	78 063	77 801
Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 4)	10 500	-
Placements (note 5)	200 004	210 101
Immobilisations (note 6)	76 589	55 382
	365 156	343 284
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	91 251	78 926
Emprunt bancaire (note 7)	925	50 000
Créditeurs et charges à payer	120 095	114 235
Revenus perçus d'avance (note 8)	47 322	-
	259 593	243 161
SURPLUS		
Investi en immobilisations	76 589	55 381
Non réservé	28 974	44 742
	105 563	100 123
	365 156	343 284

Approuvé par,

Louis Beaulieu

Louis Beaulieu, MOA, président et directeur général

Geneviève Lemieux

Geneviève Lemieux, MOA, orthophoniste et trésorière

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des professions* au Québec.

2. Modification de convention comptable

Instruments financiers

Au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté les recommandations du Manuel de l'ICCA du chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ce chapitre énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. Conformément à la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs ou des passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de l'Ordre.

Quant à la classification des instruments financiers et à la comptabilisation des frais de transactions, voir la note 3.

3. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Placements

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables aux actifs financiers ou passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenu à des fins de transaction seront ajoutés au coût d'acquisition initial de ces instruments financiers.

États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

notes complémentaires - suite

Autrement, ces coûts seront passés directement à la dépense. L'évaluation ultérieure des instruments financiers tient compte des éléments suivants :

Débiteurs et prêt à une fondation avec administrateur commun

Ces actifs financiers, classés comme créances, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Placements

Les placements, classés comme placements détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur.

Emprunt bancaire, découvert bancaire et créditeurs et charges à payer

Ces passifs financiers, classés comme autres passifs, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

4. Prêt à une fondation avec administrateur commun

Au cours de l'exercice, l'Ordre a accordé un prêt de 15 000 \$ à la Fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie. Au cours de l'exercice, un montant de 2 000 \$ a été remboursé. Le solde de 13 000 \$ sera perçu à raison de 2 500 \$ par année jusqu'en 2012.

5. Placements

	2008	2007
	\$	\$
Fonds communs de placements	-	10 101
Obligations, portant intérêts de 2,95 % à 4,18 %, encaissables de décembre 2008 à mai 2012	200 004	200 000
	200 004	210 101

6. Immobilisations

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	44 980	26 249	18 731	19 208
Équipement informatique	113 012	91 194	21 818	26 459
Améliorations locatives	54 197	18 157	36 040	9 715
	212 189	135 600	76 589	55 382

7. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel majoré de

1 % pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ échéant en décembre 2008.

8. Revenus perçus d'avance

	2008	2007
	\$	\$
Stage de perfectionnement	1 914	-
Mise à niveau et de perfectionnement en aides auditives	45 408	-
	47 322	-

9. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les prochains exercices est de 330 336 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2009	63 032
2010	63 469
2011	63 905
2012	64 342
2013 et suivants	75 588

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier et mars 2009 relatifs à de l'équipement pour un montant de 11 880 \$ au cours du prochain exercice.

10. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

	2008	2007
	\$	\$
Amortissement	21 745	16 381
Aliénation de placements	60 098	794 999
Acquisition de placements	(50 000)	(800 000)
Acquisition d'immobilisations	(42 953)	(10 198)

11. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs et charges à payer, correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Annexe

Informations additionnelles de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Colloque		
Revenus	96 269	55 744
Dépenses	74 139	41 650
Excédent des revenus sur les dépenses	22 130	14 094
Congrès		
Revenus	-	233 422
Dépenses	-	214 715
Excédent des revenus sur les dépenses	-	18 707
Formation continue		
Revenus d'inscription	19 669	33 890
Frais des activités	12 850	27 123
	6 819	6 767
Dépenses du comité	2 749	2 825
Excédent des revenus	4 070	3 942
Autres comités		
Dépenses		
Formation	-	79
Audiologie	516	568
Orthophonie scolaire	594	349
Orthophonie et Audiologie - CLSC	849	411
Inspection professionnelle *	19 259	28 219
Admission	2 777	1 076
Publication	668	611
Syndic	4 847	5 829
Ad hoc	8 784	14 205
Communications	290	364
Discipline	553	543
Révision des plaintes	30	60
	39 167	52 314
Dépenses des comités	35 097	48 372

* Comprend les dépenses du comité d'inspection et une partie des honoraires des inspecteurs.

Mission de l'Ordre

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre soutient le développement de la compétence des orthophonistes et audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses membres.

Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité; ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.



Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

235, boul. René-Lévesque Est,
Bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8
téléphone : 514-282-9123
sans frais : 1 888 232-9123
télécopieur : 514-282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca
site web : www.ooaq.qc.ca